



# **P**ROJET de **P**ERFORMANCE **F**ÉDÉRAL



2022 / 2024



# PPF Partie Stratégique

## Présentation générale de l'organisation fédérale du PPF

Le parapente de distance est l'unique discipline de la Fédération Française de Vol Libre qui soit reconnue de haut niveau. Depuis 10 ans le parapente Français s'est installé comme leader de la discipline au niveau mondial, grâce à la fois à une volonté forte de la fédération et à un appui marqué de l'Etat.

La réussite du modèle de la FFVL prend ses racines dans une analyse lucide de ce que représente le parapente dans le monde du sport, de ce que représente la compétition de haut niveau dans une discipline tournée vers le loisir ainsi que l'origine et le profil des sportifs qui composent l'excellence de notre discipline. Nous avons réussi à mettre en œuvre un modèle sportif et organisationnel adapté à notre réalité et à celle de l'environnement mondial de la discipline. En effet le cadre proposé par l'Etat permet à chaque discipline de pouvoir s'organiser en respectant ses spécificités.

Le programme d'excellence permet aux meilleurs de gagner annuellement les grandes échéances sportives mondiales en parapente. Nous leur donnons les moyens logistiques, d'encadrement et d'organisation pour suivre le circuit mondial. Le programme d'excellence permet à chaque sportif de se préparer et de planifier dans son environnement, ces grandes échéances. Les technologies numériques sont utilisées pour permettre l'entraînement à distance, le partage d'expérience, la réactivité et l'adaptation. Le haut niveau en parapente ne permet pas à un sportif d'être rémunéré pour sa pratique compétitive, tous ont une activité professionnelle et dans plusieurs cas pour les salariés, les CIP (Convention d'Insertion Professionnelle) sont une aide majeure.

Le programme d'excellence s'articule entre le Pôle France et l'équipe de France qui sous la responsabilité directe de l'entraîneur national sélectionne et entraîne les sportifs pour les championnats du monde et les grandes compétitions internationales de référence.

Le programme d'accession va s'attacher à détecter et accompagner les sportifs qui ont comme ambition d'aller vers l'excellence. Il est, à la différence du programme d'excellence, beaucoup plus protéiforme afin de répondre au mieux à toutes les situations et de permettre à tous les sportifs sur l'ensemble du territoire national d'accéder à la haute performance.

Le programme d'accession national se définit autour de la structure du Pôle Espoir du CREPS CNEA de Font Romeu. Son périmètre de recrutement est le territoire national.

Le programme d'accession territorial s'appuie sur 4 structures incluses dans le PPF : les équipes des ligues d'Auvergne Rhône Alpes, du Grand Est, de l'Occitanie et de la Réunion. Hors du PPF dans le programme d'accession territorial, sont aussi identifiées d'autres équipes de ligue, des structures locales, des structures familiales, des structures scolaires ou péri scolaires.

Le fil rouge de cette organisation modeste en taille, mais réaliste et adaptée à ce qu'est le parapente de distance à haut niveau, est de donner le maximum de cohérence et d'unité au



système. Le sportif doit pouvoir trouver un cadre adapté à sa pratique en cohérence avec l'organisation et les moyens du milieu du parapente et sa situation personnelle.

La mise en commun de moyens entre structures et de temps collectifs en stage ou sur des entraînements "compétitifs" permet l'émulation, le partage et la transmission. C'est une condition indispensable de la dynamique vers la haute performance.

Dans le programme d'accession, l'accent est mis sur le double projet. Même si un sportif peut devenir champion du monde à un peu plus de 20 ans et que les meilleurs sont de plus en plus jeunes, la discipline peut se pratiquer à haut niveau longtemps. Cependant compte tenu du fait que la pratique à haut niveau ne peut pas constituer en soit une carrière professionnelle, il est indispensable de permettre aux jeunes sportifs d'avoir l'opportunité de poursuivre des études et d'obtenir des diplômes. Ainsi ils seront à même de poursuivre une carrière sportive dans des conditions qui ne les précariseront pas.

Le PPF et plus globalement la filière fédérale a comme ambition de faire vivre de façon dynamique un écosystème qui peut accompagner à l'excellence, les plus jeunes dès l'âge de 14 ans, jusqu'à plus de 40 ans pour nos champions les plus âgés. La transmission de l'expérience et le partage dans la bienveillance sont des piliers. Régulièrement certains sportifs d'expérience prennent le rôle d'entraîneur ou de capitaine.

L'encadrement est assuré par 3 salariés à plein temps (2 Etat et 1 fédéral) ainsi qu'une vingtaine d'entraîneurs prestataires. Ce sont parfois d'anciens SHN ou des SHN encore en activité. Les structures d'accession territoriale font aussi appel à des entraîneurs bénévoles. Ces hommes et ces femmes sont le ciment du dispositif et leur point commun est leur passion pour le parapente et leur appétence personnelle pour la performance.

## **Formalisation des axes de travail stratégiques dans le but d'obtenir des résultats en 2023/2025**

Le principe est d'identifier les stratégies à déployer pour optimiser notre performance autour de l'objectif des championnats du monde 2023 (cette partie s'appuie sur les 6 premiers points de la méthode ORfévre proposée par l'Agence). Cette échéance revêt un caractère particulier puisqu'elle se déroule en France. Un petit focus sera fait sur 2025 puisque nos échéances championnats du monde sont 1 fois tous les deux ans années impaires.

### **1- Que faudra-t-il faire pour remporter la médaille d'or au prochain championnat du monde en France en 2023**

Totaliser le plus de points sur au maximum 11 manches de compétitions (1 manche par jour)

*Pour atteindre cet objectif il faudra :*

- Être capable de rester dans le « groupe leader » de la manche.
- Être capable d'être leader dans un groupe (dominant).
- Être capable d'être isolé et performant.
- Optimiser les rentrées au but.
- Prendre les meilleures options/décisions en toutes circonstances.

- Gérer chaque manche sans se faire « polluer » par les résultats des manches précédentes mais en prenant en compte le classement général.
- S'adapter à toutes les situations de compétition (attaque-défense-isolement...) et à toutes les conditions météo/aéro.
- Gérer le stress et la fatigue sur 11 manches ou sur plusieurs jours d'inactivité ou sur des changements de rythmes.
- Gérer le tapis vert et les réclamations qui visent souvent les leaders. Se positionner fermement mais avec discernement.
- Gérer les intérêts du résultat collectif (classement par nation) et les podiums individuels.
- Avoir une équipe solide et solidaire pour avoir un champion du monde.
- Être capable de sacrifier une place d'honneur dans les 10 pour un titre collectif.

#### Questions à se poser :

- Les sportifs, l'entraîneur et le staff ont-ils tous conscience de la performance à réaliser pour être champion du monde ?  
Oui tous ont au moins l'expérience d'une compétition de ce type.  
Anticiper avec la sélection en 2022 au championnat d'Europe de jeunes pilotes potentiellement sélectionnables en 2023.
- A-t-on des données objectives pour anticiper sur la performance à réaliser ?  
Oui, nous connaissons le terrain et nous avons remporté plusieurs titres de champion du monde. Toutes les traces des vols sont à disposition.
- Les ingrédients indispensables à la réalisation de la performance sont identifiés ?  
Oui, la plus grosse inconnue reste le fait de courir à domicile avec toutes les interférences possibles avec l'environnement.

Un travail sera à faire lors de la préparation de l'événement avec les sportifs pour finaliser la réflexion collective sur les tenants de la performance pour ce championnat du monde en lien avec sa localisation en France.

#### Indicateurs de maturité :

Entre vert et or

Pour 2025 les indicateurs de maturité seront identiques.

## **2- Anticiper l'environnement spécifique du championnat du monde 2023**

L'idée est de prévoir ce qui pourrait être un obstacle contextuel ou environnemental particulier en lien avec ce championnat du monde.

#### Question à se poser :

Existe-t-il des spécificités ? Oui

- le fait que ce soit en France. Ce fait peut induire :
  - o L'envie pour les sportifs de rester auprès de leurs proches.
  - o Gestion des journées annulées en cas de mauvais temps.
  - o Présence d'élus, d'amis, de proches... autour de l'équipe et des sportifs.
  - o Proximité avec l'organisation et jalousie des autres équipes.
  - o Trop de pression quant aux résultats.

- le fait que sur une compétition de deux semaines en cas de mauvais temps, les sportifs soient tentés de faire d'autres activités qui potentiellement peuvent générer des accidents.
- Le fait de bien connaître le terrain et la météo permet d'anticiper sur des scénarios possibles mais une situation complètement inédite peut se produire et dans ce cas il faut se réadapter et pas rester sur les schémas prévus.

#### *Indicateurs de maturité*

Entre orange et vert.

Pour 2025 le championnat du monde se déroulera ailleurs (nous ne connaissons pas encore le lieu) nous serons sans plus à notre aise. *Indicateurs de maturité* pour 2025 vert.

### **3- Anticiper les évolutions réglementaires potentielles**

*La performance peut être influencée par des évolutions réglementaires. Il est donc important d'anticiper ces changements et toutes les implications potentielles en termes de préparation technique et tactique.*

Nous participons directement au groupe technique international en charge des évolutions réglementaires ainsi qu'à l'assemblée qui valide l'intégration finale au règlement (Section 7 du Code sportif).

Les travaux sur l'aspect réglementaire sont globalement soit en lien avec les évolutions technologiques de la discipline soit pour rétablir l'équité sportive. Les intérêts particuliers ne sont jamais pris en compte, s'ils ne sont pas en cohérence avec les intérêts du plus grand nombre.

Un travail d'harmonisation des règlements internationaux FAI, des règlements de la Coupe du monde et des règlements nationaux serait sans doute souhaitable.

#### *Indicateurs de maturité :*

Entre vert et or

Pour 2025 les *indicateurs de maturité* seront identiques.

### **4- Analyser les forces et les faiblesses intrinsèques des sportifs**

- *Croiser les regards :*

Les briefings et débriefings qu'ils soient individuels ou collectifs, formels ou informels font partie de la culture de la performance en parapente. Ce sont des outils indispensables qui ont évolué au fil du temps et qui varient sur la forme comme sur le fond en fonction des personnes et des interactions.

Des débriefings sont réalisés après chaque grand événement-mais aussi régulièrement en cours de saison. Les débriefings sont individualisés et se déroulent principalement entre l'entraîneur et le sportif. En fonction des situations et des sportifs d'autres personnes du staff peuvent interagir (autre entraîneur, médecin, psychologue,...).



Il n'y a pas une méthode mais une agrégation de savoir faire adaptés à la situation.

Le point de départ est toujours appuyé sur une auto analyse du sportif qui fait un retour sur son vécu et son ressenti.

Le but est de renvoyer au sportif l'image la plus objective de ce qu'il réalise et de sa situation. Parfois simplement l'écouter et l'aider à verbaliser est suffisant. En fonction du moment du débriefing et de ce qui est questionné la forme peut varier. Entre une compétition de préparation avec des objectifs de progression et une compétition où le résultat est l'enjeu premier, la forme et le contenu variera.

Le débriefing s'appuie toujours sur des données objectives (trace GPS – comparaison au reste de la compétition ou du groupe – résultats).

Des moments d'échanges moins formels mais parfois très riches peuvent avoir lieu. Ils ne sont ni planifiés, ni organisés même si l'entraîneur sait que ce type d'échange doit avoir lieu dans une période donnée.

Les briefings ou débriefings collectifs sont aussi organisés et nécessaires, même si l'interactivité est moins forte, mais permet en revanche parfois plus de richesse de contenu.

*Indicateurs de maturité :*

Entre vert et or

Pour 2025 la génération actuelle qui est leader, sera sans doute pour partie absente et il faudra que la relève soit à la hauteur. Changement générationnel. *Indicateurs de maturité : vert.*

- *Optimiser l'utilisation des données pour objectiver et enrichir l'analyse :*

Les outils informatiques d'analyse des traces ne laissent aucun doute sur la réalité des situations vécues collectivement et individuellement.

Il manque parfois la dimension aérologique et météorologique qui peut en fonction des moments et des situations être perçue de façon variable. Cela peut être compensé par la présence de l'entraîneur en vol.

Le temps nécessaire pour le traitement est un paramètre important car souvent, il manque notamment en compétition en fonction du contexte qui peut varier énormément. Tout doit être fait pour économiser le temps, mais certaines contraintes organisationnelles sont incompressibles.

*Indicateurs de maturité :*

Entre vert et or

Pour 2025 les indicateurs de maturité seront identiques.

## **5- Analyser la concurrence**

*L'analyse de la concurrence doit permettre d'identifier les opportunités à saisir pour maîtriser les concurrents à la médaille et contrôler les menaces qu'ils constituent.*

Le premier sujet vis-à-vis de la concurrence est en lien avec le matériel. Un avantage dans ce domaine peut être catastrophique s'il n'est pas anticipé. Sécuriser ce point passe par le fait d'avoir des sportifs positionnés chez les principaux constructeurs investis dans la compétition de haut niveau et mener une veille permanente.



Utilisation des outils informatiques et de communication pendant les épreuves pour augmenter le potentiel d'informations à disposition des sportifs. Rapidité de l'analyse et de son partage.

Les sportifs capables de monter sur la plus haute marche d'un podium au championnat du monde sont souvent nombreux (une vingtaine). La performance lors d'une épreuve (11 jours de compétition) est plus en lien avec le fait de ne pas faire d'erreurs que de battre un pilote ou un autre. Eventuellement cela peut se jouer sur la dernière manche.

L'analyse de la concurrence est forcément contextualisée et se fait donc plus en lien avec le lieu de la compétition, le matériel utilisé, l'état de la réglementation, ...

*Indicateurs de maturité :*

Or

Pour 2025 *les indicateurs de maturité* seront identiques.

## **6- Hiérarchiser les déterminants de performance à optimiser en premier**

Nous avons trois priorités pour renforcer nos chances de médailles au championnat du monde en 2023, en sachant que l'on doit rester solides sur nos fondamentaux.

- Bien anticiper la gestion de la compétition en France sous tous ses aspects notamment logistiques et organisationnels.
- Sécuriser l'entraîneur et lui donner les moyens de faire son travail dans les meilleures conditions.
- Aligner une équipe autour des anciens et avec des nouveaux pilotes en impliquant ces derniers dans le résultat par nation.

*Indicateurs de maturité :*

Or

Pour 2025 *les indicateurs de maturité* seront tournés vers l'arrivée majoritaire dans l'équipe d'une nouvelle génération de sportif. *Indicateurs de maturité* : vert.

## **Evaluation partagée ANS/Fédération du PPF 2017/2020**

Bilan DTN établi sur la base d'une évaluation avec l'Agence

### ***Annexe 1 : Bilan de l'olympiade 2017-2020***



# PPF Partie Opérationnelle

## Généralités



## a) Les critères de mise en liste des sportifs

### Critères sportifs de haut niveau et collectifs nationaux

Listes Ministérielles	Sportifs de Haut Niveau					Collectifs Nationaux	
	Elite	Sénior	Relève (-25 ans)				Reconversion
Droits	2 ans	1 an	1 an			1 an renouv.	1 an
Âge			≤ 25	≤ 23	≤ 21		
Championnat du monde	1	2 – 3	/	/	/	ex SHN	/
Championnat d'Europe	/	1 – 3	/	/	/		/
Finale Coupe du monde	/	1 - 10 Général Homme 1 - 5 Féminin	/	/	/		/
WPRS World Pilot Ranking System	/	1 - 10 Général 1 - 5 Féminin	1 - 5 Junior	1 - 10 Junior	1 - 25 Junior		11 - 20 Général 6 - 10 Féminin

Certains sportifs à très fort potentiel peuvent être inscrits en collectif national sur décision DTN et sous réserve de conditions de santé particulières. Ils participent activement à la préparation du groupe ainsi qu'aux compétitions de référence.



## Critères sportifs Espoirs

Listes Ministérielles			
Droits			
Âge	≤ 23		
	Homme	Femme	Ho
FPRS Mixte French Pilot Ranking System	1 - 75	1 - 150	1 -

## Date de prise en compte des classements

Les critères ci-dessous sont évalués avec les différents classements à jour au 1er octobre de l'année en cours.  
Entrer dans les critères furtivement à un autre moment de l'année n'ouvre pas de droit particulier.

## Lien de consultation des classements

Le WPRS ou World Pilot Ranking System est consultable sur le site de la Commission Internationale de Vol Libre (CIVL) de la Fédération Aéronautique Internationale (FAI) : [http://civlrankings.fai.org/?a=326&ladder\\_id=3](http://civlrankings.fai.org/?a=326&ladder_id=3)

Le FPRS ou French Pilot Ranking System est une version française inspirée du classement international. Il est consultable sur les pages "parapente" du site de la Fédération Française de Vol Libre : [https://parapente.ffvl.fr/classement\\_permanent](https://parapente.ffvl.fr/classement_permanent)

## b) Les modalités de surveillance médicale des sportifs de haut-niveau et des sportifs reconnus dans la PPF

### Introduction et justification des examens

Le parapente est une activité volante qui nécessite dans le cadre de la SMR des examens complémentaires spécifiques :

- L'effort physique est modéré mais réalisé en milieu discrètement hypoxique.
- Il existe une désadaptation des barorécepteurs lors des vols longs.
- Il existe une exposition importante aux ultraviolets de type B avec des risques visuels (problème de cataractes et problèmes rétiens) et dermatologiques sur les surfaces exposées et non protégées. À la suite de premières études, le port de lunettes enveloppantes et adaptées a permis de limiter les risques.
- Il existe une exposition aux pathologies O.R.L. notamment de l'oreille (externe, moyenne, interne) compte tenu des variations d'altitude, de l'exposition à des gradients de température et de pression importants et redondants.
- Il existe une sensibilisation particulière pour les mêmes raisons aux pathologies dentaires et notamment infectieuses qui peuvent se révéler de façon aiguë en vol.
- Pour mémoire on notera :
  - La détection des pathologies neurologiques, neuropsychiatriques est fondamentale pour la sécurité des vols.
  - Les pathologies orthopédiques qui peuvent rendre dangereuses les phases sensibles de décollage et d'atterrissage. Pour toutes ces raisons, nous proposons globalement un suivi médical réglementaire annuel tel qu'il est proposé dans les textes en sensibilisant les praticiens médecins du sport aux points précédemment développés.

### Mise en œuvre de la Surveillance Médicale Réglementaire

Chaque début d'année civile, un courrier est envoyé aux sportifs identifiés dans le PPF afin de leur indiquer les démarches à suivre pour répondre aux obligations de la Surveillance Médicale Réglementaire conformément aux dispositions du Code du sport.

Les sportifs doivent individuellement prendre leurs rendez-vous pour accomplir leurs examens médicaux.

Pour ce faire il leur est fourni :

- la liste des examens
- les bases de remboursement
- la périodicité des examens
- une fiche de consentement et d'autorisation de transmission de données à remplir
- une fiche de renseignements à remplir

Le sportif devra retourner à la fédération :

- le compte-rendu complet de l'examen si celui-ci n'est pas envoyé directement par le médecin à la FFVL.
- la facture de l'examen si celle-ci n'est pas envoyée directement par le médecin à la FFVL.

## Examens de la SMR à réaliser par les sportifs identifiés au sein du PPF

### Sportifs de Haut Niveau et sportifs Espoirs

Socle Commun Annuel	<p>Un examen réalisé par un médecin du sport un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport ; un recueil des antécédents ; un bilan diététique et des conseils nutritionnels ; un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique du sport intensif ; la recherche indirecte d'un état de surentraînement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport. Un électrocardiogramme de repos.</p>
Examens Spécifiques	<p>A l'entrée en liste : une épreuve d'effort cardiologique ; tous les ans : (précision sur l'examen clinique du socle commun) : examen clinique avec attention particulière sur la peau, les yeux et la vision (Champ visuel clinique, AV, vision des couleurs), la sphère ORL (Valsalva, exostose, vertiges positionnels, voix chuchotée) ; la stabilité de l'épaule tous les ans : bandelette urinaire ; tous les ans : un examen dentaire ; tous les 2 ans : examen ophtalmologique avec FO, tension OD et OG, champ visuel simple ; tous les 2 ans : examen ORL avec vérification perméabilité, audiogramme, examen clinique labyrinthique. dès 35 ans : une épreuve d'effort cardiologique d'effort tous les 4 ans.</p>

### Sportifs du collectif national et non listés identifiés dans le PPF

Socle Commun Annuel	<p>Un examen réalisé par un médecin du sport ou par le médecin traitant. Examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport *. Les sportifs refusés sur les listes de haut niveau pour des raisons disciplinaires mais néanmoins identifiés dans le PPF, feront leur examen médical annuel avec le médecin de l'Équipe de France.</p>
Examens Spécifiques	Non obligatoire mais recommandés

## c) Les modalités de suivi socioprofessionnel des sportifs de haut niveau.

L'accompagnement individuel des sportifs de haut niveau et tout particulièrement les sportifs relevant du dispositif de haute performance (Groupe 1) est une priorité.

Les sportifs du PPF sont depuis le début de leur carrière accompagnés pour leurs études, leur formation et leur vie professionnelle. C'est une priorité qui peut pour les plus jeunes prendre le pas sur les objectifs sportifs à court terme. Sans une stabilité et un équilibre professionnel, pas de carrière de haut niveau possible en parapente.

L'accompagnement s'appuie notamment sur :

- Des négociations individuelles avec des universités et des grandes écoles pour permettre l'accès d'un sportif à un cursus ou la mise en place d'une convention plus générale.
- L'aménagement du cursus du DEJEPS parapente et/ou aide au financement.
- Négociation et financement de CIP territoriales. Utilisation des aides personnalisées.
- Actions ciblées en cas de besoin ponctuel, particulièrement de financement.
- Aides pour compenser des pertes de revenus pendant des compétitions de référence (voir ci-dessous).

Le référent du suivi socioprofessionnel est Julien Garcia.

### Aides personnalisées :

#### **Aides personnalisées « manque à gagner »**

Ce budget est réservé aux **sportifs SHN du programme d'excellence** ayant programmé avec leur entraîneur les compétitions de référence ci-dessous et ayant un statut de travailleur indépendant à 100 % ou de salarié utilisant des « congés sans solde ».

Pour les étudiants ayant un statut d'indépendant et travaillant pendant les vacances d'été comme moniteur de parapente, seul le manque à gagner pendant leur période de vacances de juillet - août - septembre sera comptabilisé.

Les pilotes indépendants doivent fournir une attestation d'inscription à l'URSAFF en cours de validité au secrétariat FFVL.

#### **Les événements de référence sont :**

- Les championnats d'Europe ;
- Les championnats du monde ;
- Les étapes européennes et la finale de Coupe du monde ;
- Les entraînements préparatoires aux championnats FAI.

#### **Forfait jour « manque à gagner »**

Les championnats du monde et d'Europe donnent droit à un forfait de 22 jours de « manque à gagner ».

Chaque participation à une étape européenne de Coupe du monde donne droit à un forfait de cinq jours de « manque à gagner ».



La finale de la Coupe du monde donne droit à un forfait de 12 jours de « manque à gagner ».

Le montant du « manque à gagner à la journée » est calculé et les primes sont payées en fin d'année, proportionnellement aux jours de manque à gagner de chacun, dans le respect du budget alloué à ce poste.

Le montant du « manque à gagner » à la journée ne pourra dépasser 100 € par jour.

L'équité entre les sportifs féminins et masculins est totale.

Dans un souci d'équité entre les différents sportifs français, le DTN pourra moduler ces aides de « manque à gagner » à certains sportifs, en fonction de leurs revenus personnels et/ou des financements (privés ou provenant des collectivités territoriales) dont ils bénéficient.

#### **Aides personnalisées « aides sociales »**

Ce budget est réservé **aux sportifs SHN du programme d'excellence**.

Ce budget est destiné à aider les SHN dans le cadre de leur insertion professionnelle, de leur orientation ou de leur formation professionnelle. Il est notamment utilisé pour financer les CIP territoriales.

Ce budget pourra être utilisé pour équilibrer un budget déséquilibré entre vie privée et frais de la vie sportive (étudiants, sportifs à revenus faibles, etc.).

Ces primes seront distribuées sur demande individuelle des sportifs, sur décision du DTN.

L'équité entre les sportifs féminins et masculins est totale.

Le DTN pourra tenir compte, dans un souci d'équité entre les différents sportifs français, des versements effectués par les collectivités territoriales.

L'accompagnement individuel des sportifs de haut niveau et tout particulièrement les sportifs relevant du dispositif de haute performance (Groupe 1) est une priorité.

Les sportifs du PPF sont depuis le début de leur carrière accompagnés pour leurs études, leur formation et leur vie professionnelle. C'est une priorité qui peut pour les plus jeunes prendre le pas sur les objectifs sportifs à court terme. Sans une stabilité et un équilibre professionnel, pas de carrière de haut niveau possible en parapente.

L'accompagnement s'appuie notamment sur :

- Des négociations individuelles avec des universités et des grandes écoles pour permettre l'accès d'un sportif à un cursus ou la mise en place d'une convention plus générale.
- L'aménagement du cursus du DEJEPS parapente et/ou aide au financement.
- Négociation et financement de CIP territoriales. Utilisation des aides personnalisées.
- Actions ciblées en cas de besoin ponctuel, particulièrement de financement.
- Aides pour compenser des pertes de revenus pendant des compétitions de référence (voir ci-dessous).

Le référent du suivi socioprofessionnel est Julien Garcia.

#### **Aides personnalisées :**

##### **Aides personnalisées « manque à gagner »**

Ce budget est réservé aux **sportifs SHN du programme d'excellence** ayant programmé avec leur entraîneur les compétitions de référence ci-dessous et ayant un statut de travailleur indépendant à 100 % ou de salarié utilisant des « congés sans solde ».



Pour les étudiants ayant un statut d'indépendant et travaillant pendant les vacances d'été comme moniteur de parapente, seul le manque à gagner pendant leur période de vacances de juillet - août - septembre sera comptabilisé.

Les pilotes indépendants doivent fournir une attestation d'inscription à l'URSAFF en cours de validité au secrétariat FFVL.

**Les événements de référence sont :**

- Les championnats d'Europe ;
- Les championnats du monde ;
- Les étapes européennes et la finale de Coupe du monde ;
- Les entraînements préparatoires aux championnats FAI.

**Forfait jour « manque à gagner »**

Les championnats du monde et d'Europe donnent droit à un forfait de 22 jours de « manque à gagner ».

Chaque participation à une étape européenne de Coupe du monde donne droit à un forfait de cinq jours de « manque à gagner ».

La finale de la Coupe du monde donne droit à un forfait de 12 jours de « manque à gagner ».

Le montant du « manque à gagner à la journée » est calculé et les primes sont payées en fin d'année, proportionnellement aux jours de manque à gagner de chacun, dans le respect du budget alloué à ce poste.

Le montant du « manque à gagner » à la journée ne pourra dépasser 100 € par jour.

L'équité entre les sportifs féminins et masculins est totale.

Dans un souci d'équité entre les différents sportifs français, le DTN pourra moduler ces aides de « manque à gagner » à certains sportifs, en fonction de leurs revenus personnels et/ou des financements (privés ou provenant des collectivités territoriales) dont ils bénéficient.

**Aides personnalisées « aides sociales »**

Ce budget est réservé **aux sportifs SHN du programme d'excellence.**

Ce budget est destiné à aider les SHN dans le cadre de leur insertion professionnelle, de leur orientation ou de leur formation professionnelle. Il est notamment utilisé pour financer les CIP territoriales.

Ce budget pourra être utilisé pour équilibrer un budget déséquilibré entre vie privée et frais de la vie sportive (étudiants, sportifs à revenus faibles, etc.).

Ces primes seront distribuées sur demande individuelle des sportifs, sur décision du DTN.

L'équité entre les sportifs féminins et masculins est totale.

Le DTN pourra tenir compte, dans un souci d'équité entre les différents sportifs français, des versements effectués par les collectivités territoriales.



## d) La présentation de la convention fédération / SHN

La convention entre les sportifs et la FFVL se trouve en annexe du PPF. Elle détaille l'ensemble des obligations et des droits des deux parties.

Nous pouvons trouver dans cette convention notamment :

Les modalités de répartition des aides personnalisées et des aides fédérales dont les primes aux résultats ;

Le fonctionnement et la prise en charge des assurances ainsi que le dispositif "accident du travail et maladie professionnelle" mise en place par le MJS et le système de retraite ;

Les engagements de comportement du sportif, de représentation fédérale et de soutien à la communication ;

Le fonctionnement sportif : la planification, le suivi à distance, les outils, ...

Les obligations administratives, la licence, le PSQS,...

L'organisation de la SMR ;

L'accompagnement médical préventif ;

La prévention et la lutte contre le dopage ;

Les principes de sélection et le fonctionnement ;

Les principes et l'organisation du PPF.

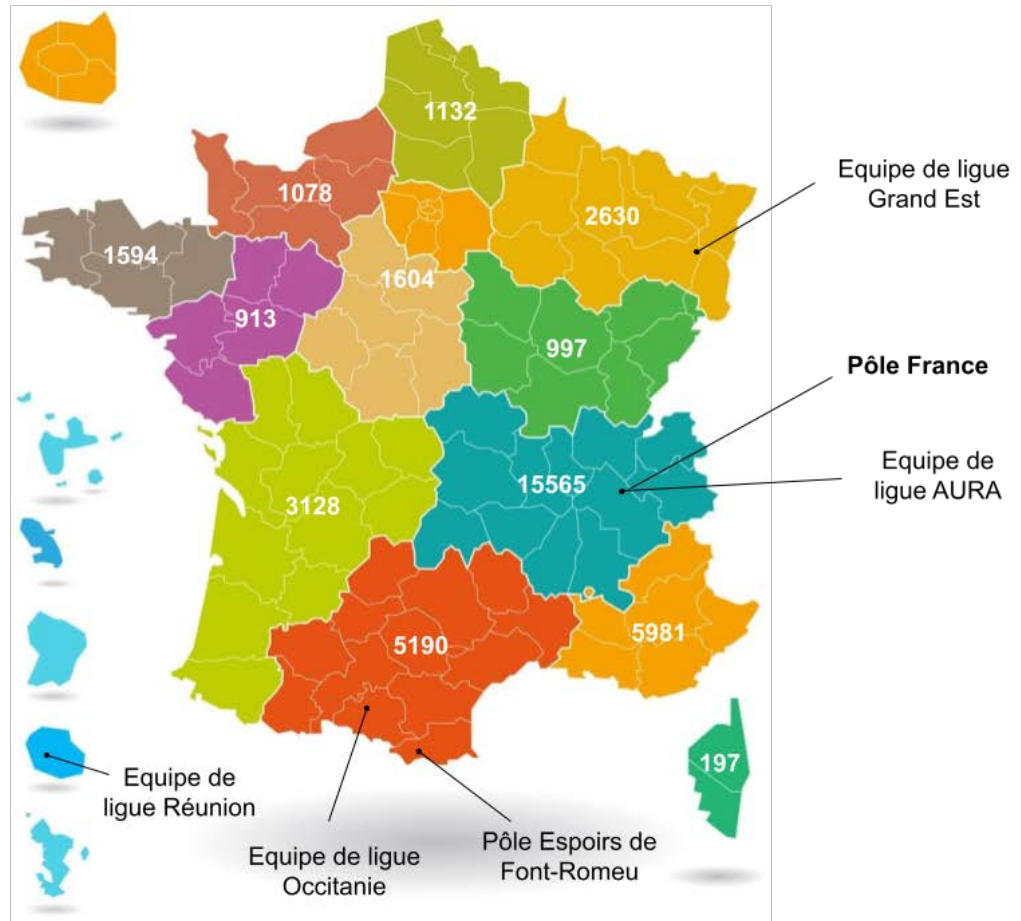
L'idée est de regrouper dans un document contractuel, tout ce que doit savoir un sportif sur le fonctionnement de la structure au sein de laquelle il s'entraîne et qui l'accompagne au cours de sa carrière sportive.

**Annexe 2 : La convention SHN 2022**



# Programmes

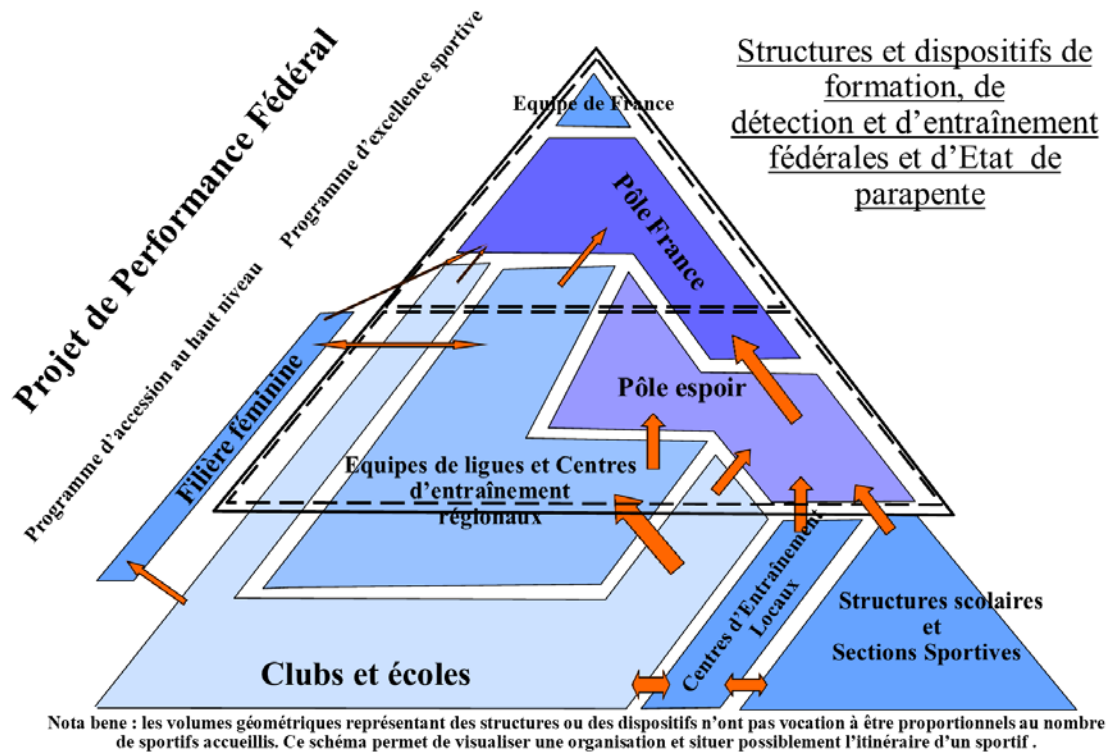
## a) Cartographie des structures



Cette carte récapitule l'ensemble des structures de notre dispositif ainsi que les principaux bassins de licenciés (en blanc). Le pôle France constitue la pierre angulaire de notre programme d'Excellence tandis que les équipes de ligue et le pôle Espoir de Font-Romeu sont le socle de notre programme d'accession.

Excellence	Pôle France AURA (Annecy - Chambéry)				
Accession	Pôle Espoirs Niveau national	Equipe de ligues Niveau territorial			
	Font-Romeu CREPS CNEA	AURA	Grand Est	Occitanie	Réunion

## Vue synthétique



## b) Cahier des charges des structures et dispositifs du programme

*Info : “Volume horaire moyen d’entraînement général et spécifique” : pour cet item il faut noter que lorsque l’on parle d’heures de vol, c’est le temps réel passé en l’air. Il faut considérer que pour une heure de vol, il y a le même temps au sol consacré à la préparation, aux déplacements, aux briefings. Une bonne saison de vol compte au moins 200h de vol. Pour l’entraînement général, il s’agit aussi bien de préparation physique ou mentale, que de réglage du matériel, que des comptes-rendus et des retours entraîneurs.*

*Nota : Le parapente est un sport individuel qui se pratique collectivement notamment en compétition.*

### Le programme d’excellence

#### Nom de la structure/du dispositif : **Pôle France Auvergne Rhône Alpes**

Siège social de la structure (adresse) : FFVL 1 place du Général Goiran – 06100 NICE

Responsable de la structure : Fred ESCRIBA – CTN

1-Objectif de formation sportive poursuivi par la structure et/ou le dispositif	Préparation des sportifs aux événements internationaux de référence. Acquisition du niveau technique, de l’expérience et du mental nécessaire pour figurer au meilleur niveau mondial. Progression et maintien au classement international WPRS selon les critères définissant les SHN.
2-Public concerné (âge niveau de performance)	Sportifs majeurs, majoritairement SHN et ponctuellement espoir, collectif national ou non classé.
3-Effectif minimal et maximal des sportifs susceptibles d’être accueillis	20 à 30 sportifs
4-Effectif et qualifications requises pour l’encadrement	5 à 7 entraîneurs. Diplômés BEES 1 ou BEES 2 ou DEJEPS vol libre option parapente, qualification FFVL entraîneur niveau 1 ou 2

5-Volume horaire moyen d'entraînement général et spécifique	200 heures par saison
6-Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive	Installations principales : les sites de vol à proximité. Des véhicules 9 places (appartenant à la structure ou en location).
7-Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation (uniquement Pôle Espoir)	
8-La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités (individuel, collectif, e-learning,...). (uniquement le Pôle Espoir et le Pôle France)	Conventions avec les universités et écoles d'Annecy, de Chambéry et Grenoble.
9-Les conventions à établir entre la structure et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part et de formation professionnelle, d'autre part (uniquement le Pôle Espoir et le Pôle France)	Tous les sportifs étudiants bénéficient d'aménagement d'emploi du temps ou d'étalement des études.
10-La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément à l'article L.231-6 du Code du sport.	Hors Pôle espoir, les sportifs identifiés dans le PPF doivent individuellement accomplir leur parcours de la Surveillance Médicale Réglementaire. Il est de leur responsabilité et de leur initiative de prendre les rendez-vous nécessaires. Chaque année un dossier complet leur est adressé avec la procédure et les structures d'appuis CHU et CMS.
11-Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement dont le contenu est défini à l'article D.221-27 du Code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L.231-5)	La formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement sera menée lors des regroupements, stages ou compétitions de façon collective ou individuelle. L'idée n'est pas d'aborder de façon exhaustive et en une seule fois les différents thèmes, mais de profiter d'opportunités pour les traiter. Cette

	formation s'appuie sur la fiche incluse dans le PPF.
12-Le budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif (% pris en charge par le sportif et par la structure)	60 000 € (y compris les charges administratives). Les sportifs investissent entre 5000 et 10 000€ pour leur saison sportive (part importante pour le matériel).
13-Honorabilité de l'encadrement	Tous les encadrants, entraîneurs, médecins, accompagnateurs,... sont licenciés à la FFVL et un contrôle de leur honorabilité est fait annuellement au moyen du système « SI honorabilité » auquel sont soumises toutes les fédérations sportives.
14-Structure juridique support (coordination, responsabilité, technique, responsabilité financière)	L'entité support de la structure Pôle France est la FFVL, association dotée de la personnalité juridique et qui dans ses statuts a pour objet de développer le parapente sous toutes ses formes.

## Compléments d'informations sur la structure

### Objectif général

Le Pôle France Auvergne-Rhône-Alpes est la structure d'entraînement de la haute performance à la FFVL. Elle regroupe en permanence une bonne partie de l'élite du parapente français avec une grosse densité de pilotes concentrés dans une zone géographique propice à l'entraînement. Le pôle France a pour vocation d'entraîner et maintenir les pilotes français au meilleur niveau international.

On peut globalement distinguer les objectifs individuels des sportifs en considérant leur groupe d'appartenance au sein de la structure.

Le groupe 1 constitué de pilotes directement sélectionnables a pour objectif de réaliser des podiums sur les événements de référence à très court terme ( ce sont ces sportifs qui sont pris en charge par « le dispositif de haute performance »)

Le groupe 2 est formé de pilotes devant confirmer à moyen terme les aptitudes nécessaires pour figurer dans l'élite mondiale.

Le pôle France est également le support national de l'ensemble de notre programme d'excellence et le relais privilégié des sportifs de Haut-Niveau de nos structures d'accession.

### **Indicateur de résultats**

Nombre de médaillés dans les compétitions de référence : Championnat du monde, championnat d'Europe, coupe du monde et finale de la coupe du monde.

Niveau de l'effectif dans le WPRS (classement mondial). Prise en considération du niveau de nos élites, du niveau d'entrée et d'une moyenne globale.

Ratio de "statuts" et de listés au sein de l'effectif.

Taux de transformation du statut Relève au statut Sénior.

Vitesse et quantité de "turnover" des sportifs dans l'effectif. Entrée / Sortie. Importance de bien dimensionner et de laisser entrer / sortir en accompagnant efficacement.

Capacité du groupe à s'investir sur les gros événements, les entraînements et les différents projets du pôle. (Notion de dynamique)

Cohésion et attrait des entraînements du groupe "Jeune" de Meryl Delferriere.

### **Coordination et encadrement**

Elle se fait principalement en concertation entre le responsable de la structure et l'entraîneur national sous le contrôle du DTN. Quelques réunions physiques ou téléphoniques sont organisées avec les entraîneurs dans la perspective de préparer la saison, l'encadrement des compétitions de référence, d'élaborer des contenus ou de renouveler les thèmes de travail.

L'équipe est constituée pour l'encadrement sportif :

- Du responsable de la structure (cadre technique d'état) ;
- De cinq entraîneurs moniteurs d'Etat et entraîneurs qualifiés FFVL (niveau 1 ou 2) certains font eux-mêmes partie de l'effectif du PF ;
- De deux entraîneurs spécialistes français du pilotage les plus compétents dans ce domaine spécifique ;
- Pour la préparation mentale : un ex SHN.

Les modalités d'encadrement se traduisent par un suivi individuel de chaque pilote par un entraîneur référent :

- Pour les SHN Elite et Sénior du groupe 1 par l'entraîneur national ;
- Pour les étudiants, par Meryl Delferriere ;
- Pour les sportifs du groupe 2, par l'un des cinq entraîneurs du Pôle France. Il s'articule autour d'un minimum de deux entretiens formels en début et fin de saison et d'entretiens intermédiaires, après chaque compétition de référence du pilote. Nous employons le plus souvent le système "de suivi à distance" pour caractériser le travail réel de collaboration entre les athlètes et leur référent. Outre les moments de rencontres physiques sur les épreuves et dans les entraînements, souvent intenses et peu propices aux échanges, le partage de données se fait le plus souvent au moyen d'échanges Internet par le biais d'outils techniques : - carnet de vol numérique ; - application Smartphone d'enregistrement et de partage collectif de traces de vol ; - formulations écrites de mini-bilans par les pilotes à l'issue de leurs épreuves de référence. Tous ces moyens fluidifient et densifient l'échange, permettant la valorisation de plus de vols réalisés par les pilotes en leur donnant une réelle dimension d'entraînement, même lorsque les pilotes sont éloignés géographiquement.

Le responsable du Pôle France travaille en binôme avec l'entraîneur national. Ensemble ils définissent notamment le planning annuel de participation aux épreuves internationales et la stratégie d'utilisation des ressources financières correspondantes. Dans une perspective

d'émulation et d'augmentation réciproque des performances le Pôle France utilise l'équipe de ligue Rhône-Alpes comme partenaire d'entraînement (par le biais d'une coordination commune).

## Population

Le recrutement du Pôle France N+1 se fait en fin d'été, de manière concomitante aux listes SHN et Espoirs. Il est préparé par l'entraîneur national et par le responsable du Pôle France, puis validé par le DTN. L'effectif est constitué de SHN Elite, de SHN Sénior, de SHN Jeunes, de pilotes espoirs et parfois de pilotes hors critères (non listés). Les éléments pris en compte pour ce recrutement sont :

- Le rapport entre l'âge et les résultats nationaux (class. FPRS), internationaux (class. WPRS) ;
- La maturité et le potentiel à un âge donné ;
- Les informations transmises par le responsable du Pôle Espoirs de Font-Romeu sur les jeunes pilotes arrivant en Rhône-Alpes ou par les responsables des autres structures du PPF ;
- Le positionnement géographique des pilotes et de la plus-value qu'il pourrait y avoir à les inclure dans une autre structure du PPF ;
- La motivation déclarée du pilote et son degré d'investissement réel. A critère constant dans la prise en compte de ces éléments, le volume de recrutement est assez variable d'une année à l'autre.

## Installations et localisation

Le parapente de distance est une activité de pleine nature basée sur le déplacement dans des espaces très vastes. Pour une progression efficace, il faut s'appuyer sur un ensemble de sites de vol riches, répondant le plus souvent possible aux situations météo par leur orientation et leur accessibilité. C'est pourquoi le lieu central d'implantation du Pôle France est Talloires (bassin annécien / Haute-Savoie). Il se caractérise par plusieurs sites de vol majeurs, une forte probabilité et de densité de vol, la présence de filières universitaires dont un IUT très fréquenté par nos pilotes étudiants. C'est aussi le lieu de résidence du responsable et le point de départ de la navette neuf places du Pôle-France. Par extension, le Pôle-France vole et s'entraîne principalement en Haute-Savoie, Savoie et Isère. Dans une perspective géographique plus vaste, le positionnement du Pôle France permet d'inclure des pilotes étudiant ou travaillant dans des rayons variables autour d'Annecy allant jusqu'à Grenoble et Lyon. Les installations sont, pour nous, réduites à l'essentiel : les moyens de transport et le matériel sportif des pilotes. Le matériel de vol, pourtant de plus en plus coûteux, ne peut pas être pris en charge par la structure qui n'en a pas les moyens, mais par chaque pilote. Du matériel de mesure permettant de suivre l'état et le vieillissement des voiles est cependant mis à disposition du collectif par mesure de sécurité et pour l'optimisation de la performance du matériel.

## Entraînements

Les pilotes du Pôle France sont entraînés ou coachés en compétition tous les week-ends de la saison de vol. Un encadrement est systématique sur toutes les compétitions internationales inscrites au calendrier du PF par l'entraîneur national ou par le responsable du PF. Des stages spécifiques d'entraînement au pilotage - entre un et deux stages de deux jours par an. D'autres entraînements dits « spontanés » sont organisés en semaine en fonction des créneaux météo favorables. La coordination de ces entraînements est réalisée conjointement par le responsable et les entraîneurs par le biais d'une application Smartphone. Lorsque des conditions météo propices sont pressenties, des moyens financiers et humains sont mobilisés pour permettre aux pilotes de voler partout sur le territoire français pour tenter de réaliser des vols record. Étant donné l'implantation géographique étendue des lieux de résidence, d'étude ou de travail des pilotes du



Pôle France, une part non négligeable de leur volume d'entraînement provient de vols pratiqués seuls ou en petits groupes. Ce volume est mis à profit pour favoriser principalement l'endurance, l'aisance en l'air et le vol de type « cross » qui développent la finesse des décisions individuelles et la capacité créatrice de chaque pilote. L'utilisation systématique d'outils technologiques comme le logiciel Airtribune sur Smartphone permet l'enregistrement, le partage, le suivi en temps réel et la visualisation rétrospective des traces de vol. Les progressions réalisées au cours de ce volume de vol entrent dans ce que nous appelons le suivi individuel à distance entre entraîneurs et entraînés.

### Temps forts

Les grandes compétitions internationales, dont le rythme des journées est intense et la recherche du meilleur résultat la priorité, ne sont pas forcément propices à l'organisation de temps d'échanges. Le Pôle France prévoit donc, chaque saison, un certain nombre de rassemblements collectifs supplémentaires qui sont des moments de préparation différents et fondamentaux pour les pilotes. Ces temps forts prennent comme support des opens internationaux organisés à l'étranger, sur le territoire français par nos clubs, voire même auto-organisés par le Pôle France. Ils sont marqués comme prioritaires sur le planning du Pôle car ils nous permettent d'atteindre d'autres objectifs. L'équipe d'encadrement les utilise pour communiquer avec le collectif, favoriser les échanges intergénérationnels entre les pilotes et ménager des temps de rencontres entre les pilotes et leurs entraîneurs référents. D'autre part, il faut intégrer que la nature de notre activité est très particulière : il s'agit d'un sport individuel pratiqué collectivement. **Or, on ne peut quasiment jamais reproduire dans un entraînement avec quelques pilotes, les interactions tactiques, stratégiques, concurrentielles et la vitesse de vol qui existent sur les compétitions.** Ainsi, les compétitions sont aussi logiquement notre premier lieu d'entraînement. Il s'agit donc d'identifier clairement pour le groupe, mais aussi individuellement, les compétitions où l'on se déplace pour gagner et celles sur lesquelles on participe pour progresser, tester et essayer. Celles pour lesquelles on attend un résultat et celles pour lesquelles on ajuste la manière de gagner. Concrètement, un projet est en cours de réalisation. Il s'agit de venir compléter l'offre de compétitions FFVL de niveau Elite organisées par des clubs (et selon les saisons, parfois insuffisante), par une petite série d'événements organisés par les entraîneurs du Pôle France sur le modèle des Swiss League. Les paramètres pressentis sont les suivants : chaque fois que possible, une compétition longue de 4 jours. Nombre limité de pilotes : 40/50 avec priorité aux SHN et Espoirs FFVL et places réservées pour les meilleurs étrangers. Inscription de l'épreuve en Cat. 2 FAI pour que les manches servent à progresser au classement WPRS. Structure d'organisation souple et moderne (multi-sites en fonction de la météo et avec des moyens informatiques permettant le calcul des résultats sans obligation de retour à un QG).

### Perspective pour l'olympiade 2021-2024

L'arrivée d'une nouvelle génération d'entraîneurs issus du Pôle France, donne l'occasion de moderniser le fonctionnement du Pôle en fonction de ses faiblesses actuellement perçues. Le volume d'encadrement lors des compétitions ou des entraînements doit rester stable car il correspond précisément aux réalités du vol libre moderne, mais il sera en revanche optimisé au travers d'une meilleure mise en réseau des pilotes au moyen des outils de coordination qui ont fait leurs preuves.

Le Pôle France doit jouer un rôle moteur national en invitant certains autres pilotes issus des structures du PPF (équipes de ligues) à des regroupements d'entraînement et en réalisant des économies d'échelle (Stage de pilotage, déplacements, hébergements, coaching sur compétitions internationales...). Cette dynamique prend forme encore plus concrètement depuis 2021 au moyen d'un serveur Discord (sorte de serveur de messagerie incluant des possibilités de gestion de rôle



et de droits – responsables de structure ; entraîneurs et pilotes) qui améliore la communication et favorise le fonctionnement en réseau des pilotes en décloisonnant le fonctionnement de leurs structures d'appartenance.

Ce qui fonctionne aujourd'hui ce sont :

- Les aspects sportifs généraux, c'est-à-dire les volumes et la qualité des vols en entraînement et en compétition dont la réalité se traduit par les résultats dans les classements internationaux. A titre d'exemple il y a au 15/09/2021 dix-sept pilotes membre du Pôle France classés parmi les cent premiers du classement mondial de référence (Le WPRS

[http://civlrankings.fai.org/?a=326&ladder\\_id=3](http://civlrankings.fai.org/?a=326&ladder_id=3))

- L'utilisation des ressources financières qui, partagée "astucieusement" entre les coûts d'encadrement et les aides directes aux pilotes en situation de compétition (ciblées principalement sur le paiement des inscriptions et sur les déplacements) garantissent une forte constance de participations et de résultats aux épreuves les plus représentatives de la discipline. En clair : nous concentrons nos moyens financiers sur les épreuves avec les meilleurs plateaux de participants internationaux et la force du collectif du Pôle nous permet d'atteindre les podiums sur quasi toutes les épreuves faisant partie de notre programme

**Ce qui n'existe pas encore et est à l'étude pour la prochaine olympiade : C'est l'implantation d'un lieu physique pour le Pôle France qui permettrait de sortir de notre perpétuel nomadisme pour faciliter les rassemblements, les briefings théoriques, le stockage du matériel, le travail d'entretien des ailes... En toute logique, le secteur d'implantation de ce lieu serait le bassin Annécien en raison de la densité de pratique (qualité des sites et implantation des pilotes). La fédération réfléchit actuellement à acheter ou louer un tel espace pour notamment en faire bénéficier le Pôle France. Cependant ce projet reste complexe en raison de la rareté des locaux disponibles pouvant répondre au cahier des charges.**

### **Maturation des jeunes pilotes**

La majorité des recrues du Pôle France arrivent en provenance du Pôle Espoir de Font-Romeu. Cette origine crée naturellement une proximité entre les groupes ; c'est pourquoi lorsque les nouvelles recrues du Pôle France s'installent en Rhône-Alpes, des liens forts sont maintenus avec Font-Romeu sous la forme de rencontres, de stages et de participations communes à des épreuves nationales choisies, voire organisées par le Pôle France lui-même. L'idée sous-jacente est de motiver les plus jeunes en les mettant au contact de pilotes plus matures et en leur donnant une représentation anticipée du fonctionnement du Pôle France (par nature beaucoup moins scolaire que celle du Pôle Espoir). L'une des plus anciennes missions du Pôle a été l'accueil pour maturation des jeunes pilotes formés par le Pôle Espoir de Font Romeu. Pour mener à bien ce projet difficile et en améliorer le fonctionnement, depuis septembre 2020 Meryl Delferrière une de nos pilotes féminines les plus performante et titrée, étudiante en dernière année de maîtrise STAPS, encadre spécifiquement et dans des conditions adaptées, le pool de la plus jeune génération des pilotes.

### **Mise en oeuvre du double projet**

La prise en compte simultanée de la carrière sportive des athlètes et de leur trajectoire de vie est très ancienne à la FFVL. Etant donné qu'il n'existe, pour ainsi dire, à l'échelon mondial quasiment aucun pilote vivant uniquement de sa pratique compétitive, avoir un double projet solide est d'emblée une condition de la réussite. Les pilotes se payent leur matériel et participent à environ 40 % des dépenses liées à la participation aux circuits internationaux ; le sponsoring existe mais

n'agit qu'à la marge. D'une manière générale, nous savons qu'il faut accompagner nos pilotes dans leurs stratégies professionnelles et sociales dès leur arrivée et nous les encourageons systématiquement à privilégier en premier la solidité de leur vie s'ils veulent pouvoir figurer durablement dans l'élite mondiale. Au niveau du Pôle France, l'effectif se partage assez sensiblement entre les plus anciens pilotes, souvent professionnels de l'enseignement du parapente ou titulaires de professions stables et durables, et la jeune génération, étudiante et très majoritairement dans des filières d'ingénierie. Le responsable du Pôle France entretient les contacts nécessaires avec les écoles et structures universitaires qui accueillent les pilotes et dialogue avec ces derniers pour vérifier leur aisance dans les filières. **Lorsque le besoin s'en fait sentir, ce sont les études qui sont prioritaires.**

### **Mise en œuvre de la surveillance médicale réglementaire**

Chaque sportif reçoit de la part du secrétariat médical un dossier complet pour qu'il puisse effectuer sa surveillance médicale réglementaire. Il est de sa responsabilité de prendre ses rendez-vous soit dans un CH soit dans une maison médicale ou auprès d'un médecin de ville. Les résultats sont envoyés à la fédération et saisis dans un logiciel de suivi ASKAMON, qui permet au médecin chargé de la SMR de faire un suivi annuel.

L'accompagnement médical fait l'objet d'un suivi spécifique au niveau du secrétariat de la FFVL, avec une secrétaire ayant en charge spécifiquement le suivi du planning médical des pilotes. Ceux-ci reçoivent des messages individualisés d'information et d'instructions en fonction de leur position dans le SMR une année donnée.

### **Accompagnement médical et prévention anti-dopage**

L'accompagnement médical et la prévention anti-dopage se fait en continue sous la responsabilité du médecin des équipes de France, notamment lors de déplacements sur des compétitions internationales, soit ponctuellement lorsqu'un sportif subit un traumatisme ou une maladie. La présence d'un médecin fédéral est systématique lors de déplacements dans des pays où la couverture médicale est faible ou insuffisante.

#### **Suivi psychologique**

Il est réalisé principalement sur demande des athlètes ou avec leur accord, si les entraîneurs référents ou le responsable de structure détectent l'utilité. Il est réalisé principalement avec une préparatrice mentale intervenant de longue date auprès de nos sportifs. Il est demandé aux nouveaux sportifs de rencontrer, par principe au moins une fois, cette préparatrice afin d'évaluer si une collaboration plus profonde est souhaitable ou non. Si des pilotes en font la demande, un travail de préparation mentale serait possible avec un intervenant différent et en fonction d'une meilleure affinité ou d'une plus grande proximité géographique. Toute démarche en ce sens est évaluée par le responsable du Pôle France et l'entraîneur national qui en réfèrent au DTN afin de vérifier préalablement la compétence et les qualifications de l'intervenant.

### **Budget, partenaires. Financement et moyens**

Les actions du Pôle France sont financées schématiquement au moyen de trois sources :

- le financement fédéral ;
- le financement ANS ;
- le financement régional ;
- l'autofinancement des sportifs.

## Le programme d'accension

### Accession nationale

#### Nom de la structure/du dispositif : **Pôle espoir**

Siège de la structure (adresse) : Ligue de vol libre Occitanie rue Isatis – Maison des sports – 31319 LABEGE

1-Objectif de formation sportive poursuivi par la structure et/ou le dispositif	Accéder au haut niveau. Rentrer dans les critères pour accéder au statut de SHN relève. Se qualifier pour la coupe du monde à N+1, sésame pour le Pôle France
2-Public concerné (âge niveau de performance)	De 16 à 23 ans
3-Effectif minimal et maximal des sportifs susceptibles d'être accueillis	8 à 12 sportifs
4-Effectif et qualifications requises pour l'encadrement	Un responsable de la structure CTN, un entraîneur principal salarié fédéral et 4 entraîneurs prestataires. Diplômés BEES 1 ou BEES 2 ou DEJEPS vol libre option parapente
5-Volume horaire moyen d'entraînement général et spécifique	Chaque semaine en moyenne 4 h de pratique spécifique en vol en hiver pour 10 h de pratique générale (théorie, prépa matérielle, physique, mental). Au printemps, été et automne, en moyenne 10 h de pratique spécifique en vol pour 8 heures de pratique générale.

<p>6-Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive</p>	<p>Sites de vol à proximité immédiate ou sur l'ensemble du territoire national et Catalan. Installations du CREPS CNEA, principalement les salles de musculation, le gymnase et l'espace récupération. Des véhicules 9 places (appartenant à la structure ou en location).</p>
<p>7-Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation (uniquement Pôle Espoir)</p>	<p>Internat au lycée climatique de Font Romeu.</p>
<p>8-La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités (individuel, collectif, e-learning,...). (uniquement le Pôle Espoir et le Pôle France)</p>	<p>Lycée en filière générale et universitaire STAPS</p>
<p>9-Les conventions à établir entre la structure et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part et de formation professionnelle, d'autre part (uniquement le Pôle Espoir et le Pôle France)</p>	<p>Convention avec l'université</p>
<p>10-La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément à l'article L.231-6 du Code du sport.</p>	<p>SMR assurée par le service médical du CREPS</p>
<p>11-Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement dont le contenu est défini à l'article D.221-27 du Code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L.231-5)</p>	<p>La formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement sera menée lors des regroupements, stages ou compétitions de façon collective ou individuelle. L'idée n'est pas d'aborder de façon exhaustive et en une seule fois les différents thèmes, mais de profiter d'opportunités pour les traiter. Cette formation s'appuie sur la fiche incluse dans le PPF.</p>

12-Le budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif (% pris en charge par le sportif et par la structure)	37 500€ de fonctionnement de la structure (dont 4500€ de frais péda pris en charge par les parents). Les parents prennent en charge directement 50 000€ d'équipement, de frais technique CREPS, de frais de pension.
13-Honorabilité de l'encadrement	Tous les encadrants, entraîneurs sont licenciés à la FFVL et un contrôle de leur honorabilité est fait annuellement au moyen du système « SI honorabilité » auquel sont soumises toutes les fédérations sportives.
14-Structure juridique support (coordination, responsabilité, technique, responsabilité financière)	La Ligue d'Occitanie, entité support de la structure est une association dotée de la personnalité juridique, affiliée à la FFVL et qui dans ses statuts a pour objet de développer le parapente sous toutes ses formes.

## Éléments complémentaires sur la structure :

### Objectif général

Le Pôle Espoir de Font-Romeu a pour mission de former de jeunes pilotes à la compétition dans l'optique de les faire accéder à une pratique de haut niveau. L'objectif est d'intégrer le programme d'excellence au sein du PPF de la Fédération Française de Vol Libre.

Les pilotes cherchent donc à valider les critères pour obtenir un statut de sportif de haut niveau en catégorie « Relève » ou à défaut de se qualifier pour la coupe du monde de parapente afin d'améliorer leur capacité d'obtention de ce statut l'année suivante.

### Indicateurs de résultats

L'indicateur principal de résultats réside dans le nombre de pilotes parvenant à accéder effectivement au Pôle France à l'issue de leur formation.

Il est aussi important d'alimenter la filière en formant très régulièrement les sportifs espoirs qui tenteront d'intégrer le programme excellence. Dans ce cadre, le nombre de nouveaux sportifs inscrits plus simplement sur liste espoirs est également un critère déterminant.

Les sportifs intègrent le Pôle à l'issue d'un test de recrutement organisé conjointement par le CREPS, le lycée de Font-Romeu et la fédération. Une commission d'admission composée de professeurs, de conseillers principaux d'éducation et d'entraîneurs ou du responsable du haut niveau pour la faculté, valide ultimement l'admission des sportifs en Pôle. Le niveau minimal d'entrée est variable ; il dépend de la capacité à intégrer le statut de sportif « Espoir » à l'issue de la première année de formation tout comme de la possibilité de s'insérer en termes de niveau dans le groupe déjà existant.

### Pilotage du Pôle Espoir



Le Pôle Espoirs est rattaché administrativement à la ligue Occitanie de Vol Libre.

Christine Cessio, conseiller technique sportif, placée auprès de la Fédération Française de Vol Libre assure le suivi budgétaire et administratif en lien direct avec le Directeur technique national. Elle est la responsable et la garante de la politique sportive du Pôle en lien avec l'entraîneur permanent.

Esteban Bourroufies, conseiller technique fédéral auprès de la Fédération Française de Vol Libre et de la ligue Occitanie, est coordonnateur et entraîneur permanent de la structure. Il définit, en lien avec les sportifs et l'équipe d'entraîneurs, la programmation des entraînements et des compétitions. Il coordonne l'ensemble du staff pour garantir la progression des pilotes en sécurité sur l'ensemble des déterminants de la performance en parapente.

### **Encadrement**

L'encadrement se compose également de 2 entraîneurs qualifiés spécifiquement en parapente. Ils interviennent sous le régime de travailleur indépendant :

- Didier Exiga. BEES 1er degré - champion de France 1997 ;
- Philippe Retana. BEES 1er degré - ex-compétiteur de niveau national ;

Ponctuellement, l'équipe est renforcée par d'autres entraîneurs disposant du même statut (compétitions, stages). Le staff est enfin complété par une psychologue et un préparateur physique indépendant ainsi que le service médical du CREPS CNEA (Centre National d'Entraînement en Altitude) : médecin et kinésithérapeute principalement.

### **Population**

Le Pôle Espoirs accueille uniquement des sportifs scolarisés à Font-Romeu, soit au collège/lycée, soit à l'université dans le cadre de la licence/master Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. Le recrutement commence en classe de quatrième et se termine donc en dernière année de Master « Entraînement sportif ».

### **Installations**

L'installation principale est le site de vol du Pic des Mauroux à Targassonne, à 10 minutes de Font-Romeu. D'autres sites de vol sont utilisés au gré de la météorologie partout en Catalogne française et espagnole.

### **Volume d'entraînement**

Le volume spécifique varie en fonction de la saison. La géographie de Font-Romeu permet d'assurer au minimum 3 ou 4 heures de vol hebdomadaires en moyenne, même en hiver. Aux beaux jours, la pratique excède facilement une dizaine d'heures de vol en moyenne par semaine. Il faut ajouter à cela les temps de préparation plus générale, l'entretien et l'optimisation du matériel, la musculation, la théorie, l'analyse de traces, la préparation tactique. Le volume oscille ainsi entre 14 et 20 heures par semaine en moyenne en fonction de la météorologie.

### **Mise en œuvre du double projet**

Le coordonnateur du Pôle reste en lien direct et constant avec l'ensemble de la sphère éducative : conseillers principaux d'éducation, maître d'internat, professeurs de collège, lycée, université ou responsable du haut niveau STAPS le cas échéant. L'arsenal de soutien scolaire comprend des tutorats, des devoirs surveillés, des reports d'examens, des aménagements de l'emploi du temps, et parfois même du face à face pédagogique pour soutenir les étudiants en STAPS.



Mise en œuvre de la surveillance médicale réglementaire

La surveillance médicale réglementaire est effectuée au CREPS CNEA de Font-Romeu par le service médical du docteur Hardelin.

### **Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques**

Le CREPS CNEA de Font-Romeu dispose d'un service médical avec kinésithérapeute, ostéopathe et médecin. Les sportifs du Pôle l'utilisent régulièrement. Nous complétons l'offre par les services d'une psychologue clinicienne indépendante.

## Accession territoriale

### Nom de la structure/du dispositif : **Équipe de Ligue Auvergne Rhône Alpes**

Siège de la structure (adresse) : Ligue de vol libre Auvergne Rhône Alpes – 135 rue du Maconnais – 73000 Chambéry

<p>1-Objectif de formation sportive poursuivi par la structure et/ou le dispositif<sup>9</sup></p>	<p>Détection, préparation et accès au haut niveau, avec pour objectif la progression dans le classement national et international. Préparation aux événements de référence. Niveau permettant l'intégration au Pôle France</p>
<p>2-Public concerné (âge niveau de performance)</p>	<p>Listés espoirs et non listés jeunes de moins de 25 ans. Niveau de recrutement : Être dans les 350 premiers du classement permanent. Conditions de maintien : Amélioration des résultats personnels dans le circuit français. Progression dans le classement international. Pour les moins de 23 ans, être classé dans les 100 premiers au FPRS pour les hommes ou dans les 200 premiers au FPRS pour les dames. Pour les plus de 23 ans, être classé dans les 25 premiers au WPRS pour les hommes et pour les dames.</p>
<p>3-Effectif minimal et maximal des sportifs susceptibles d'être accueillis</p>	<p>8 à 16 sportifs. Recrutement régional.</p>
<p>4-Effectif et qualifications requises pour l'encadrement</p>	<p>Un responsable de la structure CTN et un entraîneur prestataire diplômé d'Etat en parapente</p>



<p>5-Volume horaire moyen d'entraînement général et spécifique</p>	<p>Octobre - janvier : 1 à 2 journées d'entraînement par semaine, objectif de volume à atteindre 6 à 8 heures/semaine. Février - juin : 2 jours d'entraînement en weekend + 1 jour d'entraînement personnel en semaine, objectif de volume à atteindre 20 heures a minima par semaine. Juillet - septembre : plusieurs jours d'entraînement avec un minimum de 15 heures par semaine. 2 à 3 stages de 6 jours dans l'année à raison de 30 heures par stage</p>
<p>6-Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive</p>	<p>Installations principales : les sites de vol sur la région. Des véhicules 9 places en location.</p>
<p>7-Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation (uniquement Pôle Espoir)</p>	
<p>8-La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités (individuel, collectif, e-learning,...). (uniquement le Pôle Espoir et le Pôle France)</p>	
<p>9-Les conventions à établir entre la structure et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part et de formation professionnelle, d'autre part (uniquement le Pôle Espoir et le Pôle France)</p>	
<p>10-La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément à l'article L.231-6 du Code du sport.</p>	<p>Les sportifs identifiés dans le PPF doivent individuellement accomplir leur parcours de la Surveillance Médicale Réglementaire. Il est de leur responsabilité et de leur initiative de prendre les rendez-vous nécessaires. Chaque année un dossier complet leur est adressé avec la procédure et les structures d'appuis CHU et CMS.</p>

<p>11-Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement dont le contenu est défini à l'article D.221-27 du Code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L.231-5)</p>	<p>La formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement sera menée lors des regroupements, stages ou compétitions de façon collective ou individuelle. L'idée n'est pas d'aborder de façon exhaustive et en une seule fois les différents thèmes, mais de profiter d'opportunités pour les traiter. Cette formation s'appuie sur la fiche incluse dans le PPF.</p>
<p>12-Le budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif (% pris en charge par le sportif et par la structure)</p>	<p>15 000 € hors charges administratives. Financement Ligue, Conseil Régional, la DRAJES et ANS (PSF accession territoriale).</p>
<p>13-Honorabilité de l'encadrement</p>	<p>Tous les encadrants, entraîneurs, médecins, accompagnateurs, ... sont licenciés à la FFVL et un contrôle de leur honorabilité est fait annuellement au moyen du système « SI honorabilité » auquel sont soumises toutes les fédérations sportives.</p>
<p>14-Structure juridique support (coordination, responsabilité, technique, responsabilité financière)</p>	<p>La ligue Auvergne Rhône Alpes de Vol Libre entité support de la structure est une association dotée de la personnalité juridique, affiliée à la FFVL et qui dans ses statuts a pour objet de développer le parapente sous toutes ses formes.</p>

## Éléments complémentaires sur la structure :

### Objectifs de la structure

En fonction du niveau d'entrée, les objectifs seront différents et répondront aux critères définis ci-dessous :

- Intégrer les différents schémas de la compétition, appréhender le vol en groupe et progresser techniquement et stratégiquement en vue d'une progression dans le classement FPRS (national).
- Être éventuellement sélectionnable pour une intégration au Pôle France dans la quatrième année en équipe de ligue.
- Optimisation du pilotage sur les différentes phases du vol en vue d'une progression dans le classement FPRS (national).

L'objectif clairement affiché doit être d'obtenir, dans un premier temps, un statut Espoir et une intégration à moyen terme au Pôle France. En vue de cette réalisation, l'athlète devra



progressivement partager les entraînements du Pôle afin que son intégration puisse être validée par les responsables de cette structure. Les objectifs affichés de la structure sont de participer activement à la détection et à la formation des futurs athlètes de haut niveau. Un entretien individuel annuel permettra de définir, pour chaque athlète, un parcours d'entraînement en vue de la réalisation de cet objectif. Les places étant limitées, le choix des athlètes sera principalement orienté vers ceux qui présentent le meilleur profil en vue d'un parcours de haut niveau.

### **Critères de recrutement et effectifs.**

L'équipe de ligue AURA s'adresse à de jeunes sportifs de moins de 25 ans titulaires du brevet de pilote confirmé, pratiquant la compétition et désirant entreprendre une carrière sportive pour accéder au plus haut niveau. Lors du recrutement, le sportif s'engage à suivre l'ensemble des entraînements proposés par la ligue et il définit, avec son entraîneur, son planning individuel tant sur sa participation aux compétitions que sur ses objectifs de résultats et de comportements. Le recrutement s'appuie sur un réseau d'entraîneurs de club et de « pilotes référents » dans les clubs de la fédération qui signalent aux entraîneurs de la ligue les jeunes susceptibles d'intégrer le dispositif. Ces référents sont des entraîneurs ou des compétiteurs d'un circuit national choisis pour leur expérience et leur intégrité dans le domaine de la compétition. Ils sont souvent directeurs d'épreuve sur le circuit national. Lors des entraînements, des « éléments extérieurs » peuvent être évalués en vue d'une future intégration. L'équipe de ligue AURA détecte et perfectionne les sportifs en vue de l'accession au haut niveau, et avec, à terme, l'objectif de leur faire intégrer le Pôle France de la fédération. La représentation féminine au sein de l'équipe. La présence de filles reste encore faible, elle se situe environ à 10 %, chiffre que l'on retrouve au niveau national. Pratiquer de la détection par l'observation en compétition est un des objectifs de la structure.

### **Coordonnateur de la structure**

Conseiller technique sportif placé auprès de la FFVL.

### **Encadrement de la structure**

L'équipe de ligue est gérée par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de vol libre et est placée sous la responsabilité du président de la ligue, d'un élu du comité directeur et du conseiller technique fédéral coordonnateur en charge de la structure et d'un entraîneur, prestataire de la structure sous statut de travailleur indépendant, assurant l'encadrement des entraînements lors des regroupements et du suivi des compétitions au calendrier de l'équipe. L'entraîneur possède, a minima, l'une des qualifications suivantes : qualification d'entraîneur de la FFVL, brevet d'État de vol libre option parapente ou delta en fonction de la discipline envisagée. À ce niveau de pratique les pilotes sont complètement autonomes et gèrent leur propre sécurité en vol. La liste des athlètes où figureront les renseignements suivants : adresse, tél., matériel utilisé, niveau de pratique, etc. est remise en début de saison au coordonnateur de la filière de haut niveau. Un bilan individuel est réalisé en fin de saison et la synthèse de celui-ci est envoyée au coordonnateur de la filière afin qu'un suivi national des athlètes puisse être réalisé.

### **Population**

L'équipe de ligue AURA est constituée a minima de 8 sportifs majeurs, classés dans les 350 du classement permanent. Le recrutement est régional. Budget. Les budgets de fonctionnement sont attribués par la ligue et sont issus des subventions obtenues dans le cadre du PSF et des conventions passées avec la région Rhône-Alpes. Des partenaires privés pourront être envisagés dans la mesure où leur image est conforme aux valeurs et à l'éthique de la fédération. Sauf exception, les équipements sportifs ne sont pas fournis par la structure. Celle-ci s'assurera



toutefois que les équipements des sportifs permettent une pratique en toute sécurité. Les déplacements sont en général effectués dans les véhicules personnels des entraîneurs et des athlètes. Les remboursements de frais sont effectués au tarif préconisé par la FFVL. Des minibus de 9 places peuvent être loués lors de déplacements éloignés du bassin de vie de l'équipe de ligue. Les entraîneurs possédant le brevet d'Etat de vol libre option parapente, pourront être rémunérés au tarif préconisé par la FFVL dans la mesure où ils sont en règle vis-à-vis des différents services administratifs et qu'ils possèdent un statut de travailleur indépendant.

### **Double projet**

Le suivi socio-professionnel est assuré par le responsable de la structure tout au long de l'année auprès des employeurs, établissements scolaires ou universitaires auxquels sont rattachés les sportifs, en lien avec le coordonnateur FFVL du suivi socio-professionnel.

Planning d'entraînement. En début de saison, le collectif des entraîneurs se réunit pour établir le calendrier des entraînements et du suivi en compétition. Une sélection des jeunes est organisée afin de définir la composition de l'équipe. Les entraînements définis au calendrier pourront être déplacés en fonction des conditions météorologiques. Lorsque cela est possible et que le niveau des sportifs le permet, des regroupements sont prévus avec le Pôle France. Un suivi individuel de chaque sportif est réalisé.

### **Conventions et aménagement des emplois du temps**

Des conventions spécifiques (avec les établissements scolaires ou les employeurs) pourront être envisagées en vue d'une participation aux entraînements placés en semaine.

### **Financement**

L'équipe de ligue fonctionne sur des fonds provenant de la Région, de la DR en charge des sports et de la FFVL (ANS territorial).

Nom de la structure/du dispositif : **Équipe de ligue du Grand Est**

Siège de la structure (adresse) : Maison régionale des sports de Lorraine – 13 rue Jean Moulin – 54510 Tomblaine

<p>1-Objectif de formation sportive poursuivi par la structure et/ou le dispositif</p>	<p>Accéder au programme d'excellence et/ou au haut niveau par entraînement et encadrement en compétition</p>
<p>2-Public concerné (âge niveau de performance)</p>	<p>Sportifs majeurs listés SHN sénior et relève, collectifs nationaux, espoirs, ou non listés. Les sportifs non listés seront recrutés selon le classement WPRS ou FPRS en fonction de leur catégorie d'âge, et via un comité de sélection. Le comité de sélection se réserve le droit de tenir compte de critères plus subjectifs comme : • La motivation ; • Le potentiel à moyen terme ; • L'engagement sur un volume de compétitions sur l'année N+1 ; • Les perspectives et courbe de progression. Comité de sélection composé des entraîneurs, RRC, présidents des ligues et CDVL concernés. Condition de maintien : rester dans les critères d'admission. Au terme de l'olympiade : classement au FPRS et WPRS montrant une progression significative par rapport au niveau d'entrée. Accès au programme d'excellence du PPF.</p>
<p>3-Effectif minimal et maximal des sportifs susceptibles d'être accueillis</p>	<p>8 sportifs maximum, issus de la région Grand Est</p>
<p>4-Effectif et qualifications requises pour l'encadrement</p>	<p>Deux entraîneurs fédéraux ou DEJEPS</p>
<p>5-Volume horaire moyen d'entraînement général et spécifique</p>	<p>Stage d'entraînement Jeunes : 5 journées Vosges. Stage d'entraînement PPF et CER : 16 journées Vosges / Alpes ou suivi pendant compétition FAI 2 par entraîneur DEJEPS option parapente. Stage d'entraînement pilotage : 2 journées en structure spécifique SIV. Perfectionnement théorique, 2 journées. Total : 25 journées encadrées. Volume de pratique par pilote : +/- 150 h / an</p>

<p>6-Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive</p>	<p>Installations principales : les sites de vol à proximité. Des véhicules 9 places (appartenant à la structure ou en location).</p>
<p>7-Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation (uniquement Pôle Espoir)</p>	
<p>8-La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités (individuel, collectif, e-learning,...). (uniquement le Pôle Espoir et le Pôle France)</p>	
<p>9-Les conventions à établir entre la structure et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part et de formation professionnelle, d'autre part (uniquement le Pôle Espoir et le Pôle France)</p>	
<p>10-La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément à l'article L.231-6 du Code du sport.</p>	<p>Les sportifs identifiés dans le PPF doivent individuellement accomplir leur parcours de la Surveillance Médicale Réglementaire. Il est de leur responsabilité et de leur initiative de prendre les rendez-vous nécessaires. Chaque année un dossier complet leur est adressé avec la procédure et les structures d'appuis CHU et CMS.</p>
<p>11-Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement dont le contenu est défini à l'article D.221-27 du Code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L.231-5)</p>	<p>La formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement sera menée lors des regroupements, stages ou compétitions de façon collective ou individuelle. L'idée n'est pas d'aborder de façon exhaustive et en une seule fois les différents thèmes, mais de profiter d'opportunités pour les traiter. Cette formation s'appuie sur la fiche incluse dans le PPF.</p>

12-Le budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif (% pris en charge par le sportif et par la structure)	Financement ligue, Région, CDVL et ANS territorial. 9000 € annuel.
13-Honorabilité de l'encadrement	Tous les encadrants, entraîneurs, accompagnateurs,... sont licenciés à la FFVL et un contrôle de leur honorabilité est fait annuellement au moyen du système « SI honorabilité » auquel sont soumises toutes les fédérations sportives.
14-Structure juridique support (coordination, responsabilité, technique, responsabilité financière)	La ligue du Grand Est, entité support de la structure est une association dotée de la personnalité juridique, affiliée à la FFVL et qui dans ses statuts a pour objet de développer le parapente sous toutes ses formes.

## Éléments complémentaires sur la structure :

### Définition et objectifs

L'équipe de ligue est une structure dépendant de la commission compétition Parapente de la Ligue Grand-Est de vol libre et des CDVL s'y rapportant. Elle est animée par les responsables de commissions et les entraîneurs fédéraux. L'équipe de ligue gère l'accès au haut niveau des athlètes dans l'objectif d'intégrer, à terme, le programme d'excellence du PPF de la fédération française de vol libre. L'équipe de ligue est garante de l'image de la compétition dans la région, et du renouvellement des effectifs des compétiteurs. Elle est la vitrine haut niveau de la région. Les pilotes membres sont reconnus et suivis par les autres pratiquants.

### Objectifs de la structure

En fonction du niveau d'entrée et du profil des sportifs, les objectifs seront personnalisés et répondront aux critères définis ci-dessous :

- Sportifs listés SHN Sénior et Relève, listés collectifs nationaux, espoirs, avec un maximum de 50 % de sportifs non listés. Les sportifs non listés seront recrutés selon le classement WPRS ou FPRS (minimum < 100) en fonction de leur catégorie d'âge, et via un comité de sélection (entraîneurs, RRC, présidents des ligues et CD concernés) qui pourra tenir compte de critères plus subjectifs (motivation, potentiel, engagement...).
- Les objectifs affichés de la structure sont de participer activement à la détection et à la formation des futurs sportifs de haut niveau.

Un entretien individuel annuel permet de définir pour chaque athlète un parcours d'entraînement en vue de la réalisation de cet objectif. Les places étant limitées, le choix des athlètes est principalement orienté vers ceux qui présentent le meilleur potentiel en vue d'un parcours de haut niveau.

### **Critères de recrutement et effectifs**

L'équipe de ligue s'adresse aux sportifs majeurs de plus de 18 ans.

L'équipe de ligue est constituée de 8 sportifs. Lors du recrutement, le sportif s'engage à suivre l'ensemble des entraînements proposés par l'équipe de ligue Grand-Est et définit, avec ses entraîneurs, son parcours de compétition ainsi que ses objectifs en termes de résultats et de manières.

Le recrutement s'appuie sur un réseau de « sportifs référents » dans les clubs qui signalent aux entraîneurs de l'équipe de ligue les pilotes susceptibles d'intégrer le dispositif. Ces pilotes référents sont des compétiteurs connus pour leur expérience et leur intégrité dans le domaine de la compétition. Ils sont souvent directeurs d'épreuve des circuits de compétition Sport et Elite. La DTNe fournit au responsable les listés au 1er janvier de chaque année.

Un effort particulier est fait pour le public féminin et le public « jeunes » en leur permettant une progression adaptée. Des stages « jeunes » et des stages « filles » seront proposés.

A noter qu'en amont, une structure de détection qui alimente l'équipe de ligue du Grand Est, existe depuis les deux précédentes olympiades. C'est le CREG (Centre d'Entraînement Régional). La pratique féminine reste faible, mais heureusement, un groupe féminin a vu le jour au sein de la ligue et le CREG les soutient et les accompagne.

Ces deux publics sont des priorités pour l'olympiade à venir, en plus de la consolidation de nos pilotes accédant au HN.

### **Coordination et fonctionnement administratif**

La structure administrative est portée par la ligue Grand-Est de vol libre, et les CDVL qui y sont rattachés.

### **Encadrement**

Lors des entraînements ou du suivi en compétition, la présence a minima d'un entraîneur est obligatoire. L'entraîneur possède, a minima, l'une des qualifications suivantes : qualification d'entraîneur fédéral FFVL ou un diplôme d'Etat de vol libre.

A ce niveau de pratique, les pilotes sont complètement autonomes et gèrent leur propre sécurité en vol.

### **Planning d'entraînement**

En début de saison, l'entraîneur établit, en accord avec les responsables de la compétition des ligues, le programme des stages d'entraînement. Un stage de détection s'adresse spécifiquement aux futurs compétiteurs et aux féminines. D'autres stages s'adressant aux compétiteurs du CREG et de l'équipe de ligue sont organisés. Le suivi individuel de chaque athlète est réalisé par les entraîneurs.

### **Conventions et aménagement des emplois du temps**

Le suivi socio-professionnel est assuré par le coordonnateur de la structure tout au long de l'année auprès des employeurs, établissements scolaires ou universitaires auxquels sont rattachés les sportifs. Des conventions spécifiques (avec les établissements scolaires ou les employeurs) peuvent être envisagées en vue d'une participation aux entraînements qui auraient lieu en semaine.

### **Financement**





Le budget de fonctionnement est assuré par la ligue, la Région, l'ANS territoriale et les CDVL. Sauf exceptions, les équipements sportifs ne sont pas fournis par la structure. Celle-ci s'assure toutefois que les équipements des athlètes permettent une pratique en toute sécurité.

Nom de la structure/du dispositif : **Équipe de ligue Occitanie**

Siège de la structure (adresse) : Ligue de vol libre Occitanie rue Isatis – Maison des sports – 31319 LABEGE

<p>1-Objectif de formation sportive poursuivi par la structure et/ou le dispositif</p>	<p>Détection, préparation et accès au haut niveau, progression dans le classement national élite, préparation aux événements nationaux et internationaux de référence. Niveau permettant d'atteindre les critères d'entrée au programme d'excellence sportive / Pôle France.</p>
<p>2-Public concerné (âge niveau de performance)</p>	<p>Sportifs majeurs listés SHN sénior et relève, collectifs nationaux, espoirs ou non listés. Les sportifs non listés seront recrutés selon le classement WPRS ou FPRS en fonction de leur catégorie d'âge (barrière minimale à 350 FPRS avec une saison de compétition SPORT et un stage de préparation compétition). Le comité de sélection se réserve le droit de tenir compte de critères plus subjectifs comme : la motivation, le potentiel à moyen terme, l'engagement sur un volume de compétitions sur l'année N+1, les perspectives et courbes de progression. Le comité est composé du coordonnateur, des entraîneurs, du responsable régional compétition, président de la ligue et/ou CDVL concernés. Condition de maintien : rester dans les critères d'admission au terme de l'olympiade. Classement au FPRS et WPRS montrant une progression significative par rapport au niveau d'entrée. Voler sur le circuit Elite et sélection au championnat de France. Accès au programme d'excellence du PPF.</p>
<p>3-Effectif minimal et maximal des sportifs susceptibles d'être accueillis</p>	<p>10 sportifs maximum, licenciés en Occitanie.</p>
<p>4-Effectif et qualifications requises pour l'encadrement</p>	<p>Responsable de la structure, un conseiller technique fédéral, 2 entraîneurs diplômés d'Etat en parapente (BEES ou DEJEPS)</p>

	prestataires, un entraîneur fédéral issu de la filière HN parapente.
5-Volume horaire moyen d'entraînement général et spécifique	Moyenne de 2 jours d'entraînement par semaine et journées ponctuelles de participation aux entraînements communs des structures du PPF vol libre. 3 à 5 stages spécifiques d'une durée d'une semaine chacun, programmés entre mars et octobre. Moyenne de 5 à 10 h par semaine hors période de stages, 15 à 20 h par semaine en période de stage
6-Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive	Installations principales : les sites de vol à proximité. Des véhicules 9 places (appartenant à la structure ou en location).
7-Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation (uniquement Pôle Espoir)	
8-La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités (individuel, collectif, e-learning,...). (uniquement le Pôle Espoir et le Pôle France)	
9-Les conventions à établir entre la structure et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part et de formation professionnelle, d'autre part (uniquement le Pôle Espoir et le Pôle France)	

<p>10-La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément à l'article L.231-6 du Code du sport.</p>	<p>Les sportifs identifiés dans le PPF doivent individuellement accomplir leur parcours de la Surveillance Médicale Réglementaire. Il est de leur responsabilité et de leur initiative de prendre les rendez-vous nécessaires. Chaque année un dossier complet leur est adressé avec la procédure et les structures d'appuis CHU et CMS.</p>
<p>11-Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement dont le contenu est défini à l'article D.221-27 du Code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L.231-5)</p>	<p>La formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement sera menée lors des regroupements, stages ou compétitions de façon collective ou individuelle. L'idée n'est pas d'aborder de façon exhaustive et en une seule fois les différents thèmes, mais de profiter d'opportunités pour les traiter. Cette formation s'appuie sur la fiche incluse dans le PPF.</p>
<p>12-Le budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif (% pris en charge par le sportif et par la structure)</p>	<p>Financement ligue, Conseil Régional, DRAJES, ANS territorial : 25 000€.</p>
<p>13-Honorabilité de l'encadrement</p>	<p>Tous les encadrants, entraîneurs, médecins, accompagnateurs,... sont licenciés à la FFVL et un contrôle de leur honorabilité est fait annuellement au moyen du système « SI honorabilité » auquel sont soumises toutes les fédérations sportives.</p>
<p>14-Structure juridique support (coordination, responsabilité, technique, responsabilité financière)</p>	<p>La ligue Occitanie de vol libre, entité support de la structure est une association dotée de la personnalité juridique, affiliée à la FFVL et qui dans ses statuts a pour objet de développer le parapente sous toutes ses formes.</p>

## Éléments complémentaires sur la structure :

### Objectif général

La structure participe à la détection, la formation et le perfectionnement des sportifs en vue d'accéder au haut niveau et au Pôle France de la FFVL. Les objectifs sportifs sont, pour les meilleurs pilotes, la préparation à l'intégration au circuit national Elite et aux échéances internationales (épreuves FAI 2 et FAI 1, pré-coups du monde et coups du monde, sélection pour les championnats du monde ou d'Europe). Pour les nouveaux entrants, les objectifs sportifs

concernent la participation au circuit régional et national avec une recherche de progression vers l'étape supérieure au cours de chaque saison, au cours d'un premier cycle de trois années.

### **Socle organisationnel / fonctionnement**

L'encadrement de la structure : placée sous l'autorité administrative de la ligue Occitanie de vol libre et de son président, la structure est coordonnée par un conseiller technique fédéral mis, pour partie de son temps, à disposition de ladite structure. Il en assure la gestion financière et administrative en lien avec la ligue et sa commission compétition, l'organisation logistique des déplacements et le suivi socio-professionnel des sportifs. En lien avec les entraîneurs et les pilotes, il détermine le calendrier sportif (regroupement et participation aux compétitions). Deux encadrants spécialisés, prestataires de la structure sous statut de travailleur indépendant, assurent l'entraînement lors des regroupements et le suivi de certaines compétitions. Un comité de sélection des sportifs est constitué du président de la commission compétition régionale, du coordonnateur de l'équipe, des entraîneurs en place.

### **Budget / postes de dépenses / logistique**

L'équipe fonctionne sur les fonds liés aux aides des différents partenaires publics (DRAJES et région, ANS territorial), les fonds propres de la ligue, la participation des pilotes, et dispose d'un minibus 9 places. Elle finance la majeure partie des frais associés aux temps d'entraînement (encadrement, frais véhicule équipe essentiellement), apporte une aide financière aux sportifs engagés en compétitions FAI et championnats nationaux (frais d'inscription/aide aux déplacements), le tout en respectant le meilleur équilibre possible entre eux. Les sportifs ont, à leur charge, la totalité des frais d'équipement, les frais de repas/hébergements. Quelques aides ponctuelles peuvent être apportées aux hébergements communs et/ou inscriptions aux compétitions des circuits régionaux/nationaux. La structure compte pérenniser un budget de fonctionnement compris entre 18 et 25 000 €.

### **L'organisation opérationnelle**

Pilotes et entraîneurs de la structure déterminent, à chaque début de saison, un calendrier des entraînements communs sur les sites de la chaîne pyrénéenne, qui, en fonction des conditions météorologiques, peuvent être déplacés. Peuvent s'ajouter les regroupements des collectifs France ou Pôle Espoirs (Font-Romeu, Alpes). En complément des regroupements, les sportifs ont une pratique en autonomie régulière sur des sites de proximité de leur lieu de vie. S'ajoute à cet entraînement spécifique, un travail personnel de maintien de la condition physique générale par la pratique d'autres activités (activités de montagne, course à pied, vélo...) et le respect d'une bonne hygiène de vie.

### **Les contenus de regroupements en structure**

Les regroupements permettent d'aborder, tant d'un point de vue théorique que pratique, les aspects réglementaires, techniques, stratégiques de l'activité ainsi que tout ce qui concerne les domaines de la météorologie et de l'aérodynamique.

### **Le cycle de suivi du sportif au sein de la structure**

3 niveaux distincts sont identifiés et suivis selon les besoins correspondants : débuts en compétition et catégorie sport, classe élite niveau national, haut niveau. Chaque sportif dispose d'un cycle d'environ 3 ans de présence dans chacun de ces niveaux. A l'issue, un bilan est établi avec le sportif.



### **Entraînements en structure**

A l'image de la forte évolution du nombre de journées encadrées d'entraînement durant l'olympiade précédente, il est souhaité maintenir un volume de 20 à 23 journées d'entraînement. Pour franchir un cap en termes de volumes et d'opportunités d'entraînement, un dispositif « d'alertes entraînement » est en place. Directement lié aux créneaux météo, il permet aux sportifs de la structure et à l'entraîneur disponible, de monter une à plusieurs journées d'entraînement, en bénéficiant immédiatement des moyens logistiques nécessaires.

### **Compétitions**

Tout au long de l'année, selon le niveau et plan d'entraînement des sportifs, réparti entre les compétitions régionales (Sport), nationales (Elite, championnats de France jeune et sénior), FAI2 (Open et championnats étrangers), coupes du monde et championnats d'Europe. La présence des entraîneurs durant le coaching en compétition se fera aussi plus prégnante au fil de l'olympiade à venir. Là encore, cela sera lié aux moyens alloués permettant de mobiliser un entraîneur sur ces temps spécifiques.

## Nom de la structure/du dispositif : **Équipe de ligue de La Réunion**

Siège de la structure (adresse) : 3 rue de l'Etang Centre de ressources des associations – Boite 15  
- 97436 Saint Leu

1-Objectif de formation sportive poursuivi par la structure et/ou le dispositif	Accéder au haut niveau et au programme d'excellence.
2-Public concerné (âge niveau de performance)	<p>Sportifs listés SHN sénior et relève, collectifs nationaux, espoirs ou non listés. Les sportifs non listés seront recrutés selon le classement WPRS ou FPRS en fonction de leur catégorie d'âge, et via un comité de sélection.</p> <p>Le comité de sélection se réserve le droit de tenir compte de critères plus subjectifs comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La motivation ;</li> <li>Le potentiel à moyen terme ;</li> <li>L'engagement sur un volume de compétitions sur l'année N+1 ;</li> <li>Les perspectives et courbe de progression.</li> </ul> <p>Comité de sélection composé des entraîneurs, RRC, président de ligue, gestion des risques, féminine, jeunes.</p> <p>Condition de maintien : rester dans les critères d'admission.</p> <p>Au terme de l'olympiade : classement au FPRS et WPRS montrant une progression significative par rapport au niveau d'entrée. Accès au programme d'excellence du PPF.</p>
3-Effectif minimal et maximal des sportifs susceptibles d'être accueillis	4 à 6 sportifs licenciés et résidant à La Réunion
4-Effectif et qualifications requises pour l'encadrement	Entraîneurs fédéraux ou moniteurs diplômés d'Etat parapente (BEES ou DEJEPS).

<p>5-Volume horaire moyen d'entraînement général et spécifique</p>	<p>14 journées encadrées par an et entraînement individuel. Volume de pratique par pilote : +/- 150 h / an.          2 stages d'entraînement de 5 journées dont un dans les Alpes.          Un stage d'entraînement pilotage : 2 journées en structure spécifique SIV          Perfectionnement théorique, 2 journées.</p>
<p>6-Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive</p>	<p>Installations principales : les sites de vol à proximité. Un véhicule 9 places (appartenant à la structure).</p>
<p>7-Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation (uniquement Pôle Espoir)</p>	
<p>8-La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités (individuel, collectif, e-learning,...). (uniquement le Pôle Espoir et le Pôle France)</p>	
<p>9-Les conventions à établir entre la structure et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part et de formation professionnelle, d'autre part (uniquement le Pôle Espoir et le Pôle France)</p>	



<p>10-La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément à l'article L.231-6 du Code du sport.</p>	<p>Les sportifs identifiés dans le PPF doivent individuellement accomplir leur parcours de la Surveillance Médicale Réglementaire. Il est de leur responsabilité et de leur initiative de prendre les rendez-vous nécessaires. Chaque année un dossier complet leur est adressé avec la procédure et les structures d'appuis CHU et CMS.</p>
<p>11-Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement dont le contenu est défini à l'article D.221-27 du Code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L.231-5)</p>	<p>La formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement sera menée lors des regroupements, stages ou compétitions de façon collective ou individuelle. L'idée n'est pas d'aborder de façon exhaustive et en une seule fois les différents thèmes, mais de profiter d'opportunités pour les traiter. Cette formation s'appuie sur la fiche incluse dans le PPF.</p>
<p>12-Le budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif (% pris en charge par le sportif et par la structure)</p>	<p>Financements issus de la ligue de LA REUNION de vol libre (conventions avec la Région - FFVL - filière d'accès HN, ANS). Budget annuel 18500€ (inclus billets d'avion pour déplacements en métropole)</p>
<p>13-Honorabilité de l'encadrement</p>	<p>Tous les encadrants, entraîneurs, médecins, accompagnateurs,... sont licenciés à la FFVL et un contrôle de leur honorabilité est fait annuellement au moyen du système « SI honorabilité » auquel sont soumises toutes les fédérations sportives.</p>
<p>14-Structure juridique support (coordination, responsabilité, technique, responsabilité financière)</p>	<p>La ligue de Vol Libre de La Réunion, entité support de la structure est une association dotée de la personnalité juridique, affiliée à la FFVL et qui dans ses statuts a pour objet de développer le parapente sous toutes ses formes.</p>

## Éléments complémentaires sur la structure :

L'équipe de ligue de la Réunion intègre en 2022 le PPF de la FFVL.

### Définition et objectifs.

L'équipe de ligue de vol libre de



LA REUNION (LVLR) est une structure dépendant de la commission compétition Parapente et de la commission Jeunes – Haut niveau et féminine. Elle est animée par le responsable de commission compétition et les entraîneurs.

La commission Jeunes – Haut niveau de la Ligue de LA REUNION gère l'accès au haut niveau des athlètes dans l'objectif d'intégrer le programme d'excellence du PPF de la fédération française de vol libre. En l'occurrence, les jeunes scolarisés viseront leur intégration dans un pôle. L'équipe de ligue est garante de l'image de la compétition dans la région, et du renouvellement des effectifs des compétiteurs. Elle est la vitrine haut niveau de la région.

L'équipe de ligue compte en 2021 :

- un sportif membre du collectif France : SHN
- 5 pilotes issus de la compétition régionale

L'objectif de l'olympiade est de renforcer l'équipe de Ligue de LA REUNION de parapente et d'amener plus de jeunes et de féminines à la compétition et à haut niveau.

### **Objectifs de la structure.**

En fonction du niveau d'entrée et du profil des sportifs, les objectifs seront personnalisés et répondront aux critères définis ci-dessous :

- Sportifs listés SHN Senior et Relève, listés collectifs nationaux, espoirs, avec un maximum de 50 % de sportifs non listés. Les sportifs non listés seront recrutés selon le classement WPRS ou FPRS (minimum < 100) en fonction de leur catégorie d'âge, et via un comité de sélection (entraîneurs, RRC, président de ligue) qui pourra tenir compte de critères plus subjectifs (motivation, potentiel, engagement...).
- Les objectifs affichés de la structure sont de participer activement à la détection et à la formation des futurs sportifs de haut niveau.

Un entretien individuel annuel permettra de définir pour chaque athlète un parcours d'entraînement en vue de la réalisation de cet objectif.

Les places étant limitées, le choix des athlètes sera principalement orienté vers ceux qui présentent le meilleur potentiel en vue d'un parcours de haut niveau ainsi que la meilleure disponibilité professionnelle.

### **Critères de recrutement et effectifs.**

L'équipe de ligue s'adresse aux sportifs majeurs de plus de 18 ans.

L'équipe de ligue est constituée de 4 à 6 sportifs :

- 50 % de sportifs listés si possible (selon définition ci-dessus),
- 50 % de sportifs non listés (selon définition ci-dessus).

Lors du recrutement, le sportif s'engage à suivre l'ensemble des entraînements proposés par l'équipe de ligue de LA REUNION et définit, avec ses entraîneurs, son parcours de compétition ainsi que ses objectifs en termes de résultats et de manières.

Le recrutement s'appuie sur un réseau de « sportifs référents » dans les clubs qui signalent aux entraîneurs de l'équipe de ligue et au responsable de la commission compétition régionale les pilotes susceptibles d'intégrer le dispositif.

Un effort particulier est fait pour le public féminin et le public « jeunes » en leur permettant une progression adaptée. De stages « jeunes » et des stages « filles » seront proposés.

A noter qu'en structure nourricière de l'équipe de ligue, nous avons en amont le centre d'entraînement régional (CER) qui permet la détection de jeunes talents.

### **Coordination et fonctionnement administratif.**

La structure administrative est portée par la ligue de LA REUNION de vol libre.

### **Encadrement.**

L'entraîneur possède, a minima, l'une des qualifications suivantes : qualification d'entraîneur fédéral FFVL ou un diplôme d'Etat de vol libre.

A ce niveau de pratique, les pilotes sont complètement autonomes et gèrent leur propre sécurité en vol.

### **Planning d'entraînement.**

En début de saison, l'entraîneur établit, en accord avec les responsables de la compétition de la Ligue et du Haut niveau, le programme des stages d'entraînement.

Un stage de détection s'adresse spécifiquement aux futurs compétiteurs et aux féminines.

D'autres stages s'adressant aux compétiteurs du CER et de l'équipe de ligue sont organisés.

Le suivi individuel de chaque athlète est réalisé par les entraîneurs.

Un bilan individuel sera réalisé en fin de saison et la synthèse de celui-ci sera envoyée au coordinateur de la filière afin qu'un suivi régional et national des athlètes puisse être réalisé.

### **Conventions et aménagement des emplois du temps.**

Le suivi socio-professionnel est assuré par le coordonnateur de la structure tout au long de l'année auprès des employeurs, établissements scolaires ou universitaires auxquels sont rattachés les sportifs, en lien avec le coordonnateur FFVL du suivi socio-professionnel.

Des conventions spécifiques (avec les établissements scolaires ou les employeurs) pourront être envisagées en vue d'une participation aux entraînements qui auraient lieu en semaine.

### **Financement.**

Le budget de fonctionnement est assuré par la Ligue (FFVL) dans le cadre de l'ANS régional et national et des conventions passées avec la REGION et le Conseil Départemental.

L'éloignement géographique doit être pris en compte spécifiquement pour les pilotes réunionnais lors des longs déplacements au départ de l'île notamment pour la prise de billets d'avion.

Des partenariats pourront être envisagés dans la mesure où l'image des partenaires est conforme aux valeurs et à l'éthique de la fédération.

Les équipements sportifs ne sont pas fournis par la structure. Celle-ci s'assurera toutefois que les équipements des athlètes permettent une pratique en toute sécurité.

Les déplacements sont, en général, effectués dans des véhicules de location adaptés en dehors de l'île. La Ligue pourra mettre à disposition localement la navette Ligue.

Des entraîneurs encadrants possédant le diplôme d'état (DEJEPS) de vol libre option parapente, peuvent être rémunérés au tarif préconisé par la FFVL.

### **Programmation annuelle des compétitions**

L'équipe de Ligue participe à toutes les compétitions définies dans le planning. La liste des compétitions est établie en début d'année en accord avec les commissions de la Ligue de vol libre, la commission de sélection et les pilotes de l'équipe.

L'équipe de Ligue devra participer aux événements majeurs nationaux et aux compétitions de la zone océan indien dans un cadre d'accès au haut niveau.

Les compétitions de type PWC, FAI seront prioritaires. L'Afrique du Sud étant un de nos partenaires importants dans la zone pour les déplacements à moyenne distance et la France métropolitaine et l'arc alpin pour les événements majeurs comme le championnat de France et les diverses épreuves FAI ou PWC.



En fonction de l'évolution du niveau des pilotes et de leur engagement, l'équipe pourra développer des relations avec l'Asie et des régions déjà connues pour le parapente (Australie, Chine, Japon, Corée...) et l'Amérique du Sud.

L'objectif étant aussi de faire venir les pilotes internationaux à LA REUNION pour le développement du haut niveau réunionnais et pour valoriser notre île et notre activité.

## c) Les modalités de la formation sportive et citoyenne

### Fiche sur la formation sportive et citoyenne des sportifs du PPF de la FFVL

Cette fiche a pour objectif de servir de fil rouge pour les entraîneurs du PPF qui doivent sensibiliser les sportifs dont ils ont la responsabilité, sur les aspects éthiques et citoyens.

#### Article D221-27 du Code du sport

Le contenu de la formation sportive et citoyenne prévue à l'article L. 221-11 porte sur :

- les valeurs de la République ;
- les valeurs de l'olympisme ;
- l'éthique dans le sport ;
- le cadre juridique et économique applicable au sportif.

Cette formation est mise en œuvre selon les modalités précisées dans les projets de performance fédéraux. Les fédérations sportives veillent à ce que le contenu de cette formation soit accessible et adapté aux différents publics auxquels elle est destinée.

*Conformément à l'article 4 du décret n° 2016-1287 du 29 septembre 2016, les présentes dispositions s'appliquent aux sportifs à compter de la validation du projet de performance fédéral de leur fédération.*

#### **Transmissions des valeurs de la République :**

Les valeurs de la république s'expriment au travers de la devise « Liberté, Egalité Fraternité ». La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

A travers la présentation de la convention que chaque sportif du PPF doit signer, les entraîneurs évoqueront à leur manière, avec des mots qui leurs appartiennent, les valeurs de la république partagées que le sport incarne naturellement.

La transmission de ces valeurs passe par l'application et le respect des règlements en vigueur ainsi que par la convention qui détermine les droits et obligations du sportif et de la fédération.

#### **Transmission des valeurs de l'olympisme :**

Excellence, amitié, respect de soi-même et des autres, mais aussi solidarité, humanisme,...

Comment se confronter aux autres en respectant ces valeurs ? Sans doute chercher du côté du fait de donner le meilleur de soi-même avant de vouloir battre les autres. Mais aussi sans adversaire et sans confrontation, le dépassement de soi est difficile sauf à se confronter aux éléments.

Le résultat n'est pas un objectif mais juste une conséquence.

Cette approche de la performance est à travailler en permanence car au-delà de son aspect éducatif, cela permet au jeune sportif de réfléchir sur sa motivation à faire du haut niveau. Se confronter aux réussites et aux échecs est constitutif de la performance.

### **Transmission de la notion d'éthique dans le sport :**

Avoir de l'éthique ne serait-ce pas suivre les valeurs de la république et de l'olympisme ?

Avec l'éthique nous abordons le côté opérationnel et concret de l'application des valeurs dans notre quotidien de sportif/d'entraîneur/de dirigeant.

L'éthique sportive couvre un champ large mais juste à titre d'exemple quelques points qui peuvent notamment concerner notre activité par ces comportements individuels ou collectifs :

- les comportements à caractère sexiste et des violences faites aux femmes
- la haine LGBT+
- le bizutage et toutes formes de violences sexuelles dans le champ sportif
- les violences psychologiques
- le dopage et les conduites dopantes
- les comportements à caractère raciste et antisémites
- ...

<https://www.sports.gouv.fr/ethique-integrite/>

### **Le cadre juridique et économique applicable au sportif.**

L'inscription sur les listes des sportifs du PPF ainsi que l'accès au statut de Sportif de Haut Niveau implique à la fois des droits et des obligations. Rappelé dans la convention signée entre le sportif et la fédération, ce dispositif engage l'une et l'autre des parties.

La fédération a conscience qu'aucun sportif engagé dans le projet de performance fédéral n'est professionnel et qu'en plus le système ne peut financer l'ensemble des frais d'une saison sportive. Chaque sportif fait un effort important sportivement, mais aussi personnellement et professionnellement.



Parfois certaines obligations sont difficiles à respecter, mais il est indispensable en toute circonstance, d'informer le responsable de la structure des difficultés rencontrées. Cela permet d'anticiper et de trouver des solutions adaptées avant d'aller dans le mur.

## d) Les indicateurs de performance des structures

Les structures du PPF sont évaluées annuellement sur la base des tableaux ci-dessous.

Chaque structure remplira la colonne "observation" de ses indicateurs de performance en fonction de l'année écoulée. La colonne "niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux" sera remplie par l'Entraîneur national et le DTN.

***(3 tableaux : Pôle France, Pôle espoir, Structures d'accès territoriales – en annexe 3 le fichier excel)***

## INDICATEURS DE PERFORMANCE FEDERAUX

PROGRAMME : *Excellence Relève/Excellence Senior*

SPORT :

Voil Libre

Type de structure :

*Pôle France*

Discipline:

Parapente de distance

### Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux

1	Très satisfaisant ou supérieur aux attentes	Les indicateurs s'apprécient aux regards des objectifs fixés à chaque structure
2	Satisfaisant ou conforme aux attentes	
3	N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deça des attentes	
4	Décevant ou très en deça des attentes	

DOMAINE	LEVER pour agir sur la performance	Action	2022	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrants de la structure correspondent au niveau et aux objectifs de la structure - nombre de sportifs par catégorie (SHN, espoirs, CN, non listés)		
	Performance nationale	Les sportifs de la structure sont médaillés aux championnats de France de leurs catégories d'âge - résultats		
	Sélection internationale	Les sportifs de la structure ont été sélectionnés en équipe de France		
	Performance internationale	Les sportifs de la structure ont obtenus des médailles sur des compétitions de référence internationale		
	Actions sportives	Nombres et qualités des compétitions et stages organisés par la structure		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure		
	Accompagnement médical	Les sportifs de la structure bénéficient d'un accompagnement médical de qualité		
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structure bénéficient de services spécifiques de qualité (nutritionniste, ostéopathe, suivi psychologique,...)		
	Suivi scolaire	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi scolaire de qualité		
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	L'emploi du temps des sportifs est fluide et adapté à la réalisation de leurs objectifs		
	Conditions d'entraînement et qualités des équipements	La qualité et la disponibilité des équipements (moyens de transports) sont adaptés aux enjeux de la structure		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes.		
	Coût pour le sportif	Le niveau de prise en charge des sportifs n'est pas un frein à l'accès à la structure.		
	Equilibre financier	La structure a un budget équilibré		
	Financement	La structure bénéficie de plusieurs sources de financement.		



## INDICATEURS DE PERFORMANCE FEDERAUX

PROGRAMME :	Accession nationale	SPORT:	Voil Libre
Type de structure :	Pôle espoir	Discipline:	Parapente de distance

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux		Les indicateurs s'apprécient aux regards des objectifs fixés à chaque structure
1	Très satisfaisant ou supérieur aux attentes	
2	Satisfaisant ou conforme aux attentes	
3	N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deça des attentes	
4	Décevant ou très en deça des attentes	

DOMAINE	LEVER pour agir sur la performance	Action	2021-2022	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrants de la structure correspondent au niveau et aux objectifs de la structure		
	Performance nationale	Les sportifs de la structure sont médaillés aux championnats de France de leurs catégories d'âge		
	Performance internationale	Les sportifs de la structure ont obtenus des médailles sur des compétitions de référence internationale		
	Capacités sportives	Les sportifs ont améliorés leurs performances physiques		
	Actions sportives	Nombres et qualités des compétitions et stages organisés par la structure		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure		
	Accompagnement médical	Les sportifs de la structure bénéficient d'un accompagnement médical de qualité		
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structure bénéficient de services spécifiques de qualité (nutritionniste, ostéopathe, suivi psychologique,...)		
	Suivi scolaire	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi scolaire de qualité		
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	L'emploi du temps des sportifs est fluide et adapté à la réalisation de leurs objectifs		
	Conditions d'hébergement et de restauration	La structure offre des conditions optimales d'hébergement (semaine, week-end et vacances - prestations) et de restauration (horaire, quantité et qualité)		
	Conditions d'entraînement et qualités des équipements	La qualité et la disponibilité des équipements sportifs sont adaptés aux enjeux de la structure		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes.		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, les tarifs sont adaptés et cohérent au regard des prestations offertes		
	Equilibre financier	La structure a un budget équilibré		
	Financement	La structure bénéficie de plusieurs sources de financement.		

## INDICATEURS DE PERFORMANCE FEDERAUX

<b>PROGRAMME :</b>	Accession territoriale	<b>SPORT:</b>	Vol Libre
<b>Type de structure :</b>	Equipe de ligue	<b>Discipline:</b>	Parapente de distance

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux		Les indicateurs s'apprécient aux regards des objectifs fixés à chaque structure
1	Très satisfaisant ou supérieur aux attentes	
2	Satisfaisant ou conforme aux attentes	
3	N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deça des attentes	
4	Décevant ou très en deça des attentes	

DOMAINE	LEMER pour agir sur la performance	Action	2022	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrants de la structure correspondent au niveau et aux objectifs de la structure - nombre de sportifs par catégorie (SHN, espoirs, CN, non listés)		
	Performance nationale	Les sportifs de la structure sont médaillés aux championnats de France de leurs catégories d'âge - résultats		
	Sélection internationale	Les sportifs de la structure qui ont obtenus leur sélection en Coupe du monde et/ou à la finale de la Coupe du monde		
	Performance internationale	Les sportifs de la structure ont obtenus des médailles sur des compétitions de référence internationale		
	Actions sportives	Nombres et qualités des compétitions et stages organisés par la structure		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure		
	Accompagnement médical	Les sportifs de la structure bénéficient d'un accompagnement médical de qualité		
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structure bénéficient de services spécifiques de qualité (nutritionniste, ostéopathe, suivi psychologique...)		
	Suivi scolaire	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi scolaire de qualité		
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	L'emploi du temps des sportifs est fluide et adapté à la réalisation de leurs objectifs		
	Conditions d'entraînement et qualités des équipements	La qualité et la disponibilité des équipements (moyens de déplacement) sont adaptés aux enjeux de la structure		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes.		
	Coût pour le sportif	Le niveau de prise en charge des sportifs n'est pas un frein à l'accès à la structure.		
	Equilibre financier	La structure a un budget équilibré		
	Financement	La structure bénéficie de plusieurs sources de financement.		



## **Annexes :**

Annexe 1 : Bilan de l'olympiade 2017-2020

Annexe 2 : Convention SHN 2022

Annexe 3 : Evaluation annuelle des structure (fichiers excel)